



**République d'Angola**  
**Gouvernement d'Angola**

**5<sup>ème</sup> Rapport National**  
**Sur**  
**La Biodiversité en Angola**  
**2007-2012**

Mars 2014

---

**5<sup>ème</sup> RAPPORT NATIONAL 2007-2012 SUR L'IMPLEMENTATION DE LA  
CONVENTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (CDB) EN ANGOLA**

**SOMMAIRE**

**Glossaire, Liste d'Abréviations et Acronymes**

**Sommaire Exécutif**

**Localisation Géographique et Profil Démographique**

**Contexte**

**Méthodologie**

**Chapitre I:**

**La biodiversité en Angola, la situation actuelle, les menaces, les tendances et son implication dans le bien-être de la population**

I.1 : Importance de la biodiversité en Angola

I.2 : Statut de la biodiversité en Angola

I.2.1: Cadre juridique

I.2.2: Cadre institutionnel

I.2.3: Politique nationale sur la biodiversité et les zones de conservation

I.3: Tendances de la biodiversité en Angola

I.3.1: Réseau des zones protégées

I.3.2: Faune

I.3.2.1- Situation actuelle de certaines espèces en Angola

I.3.2.2- Microfaune

I.3.3: Flore

I.3.4: Poissons et des ressources marines

I.4: Menaces sur la biodiversité

I.4.6: Espèces exotiques et envahissantes

I.4.7: Conflits entre l'homme et l'animal

I.4.8: Vitalité des principaux services écosystémiques en Angola

## **Chapitre II: Mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action national pour la biodiversité (2007-2012)**

II.1: Brève description de la NBSAP angolaise

II. 2: Mise en œuvre de la NBSAP

II. 3: Résultats de la mise en œuvre de la NBSAP 2007-2012

II.3.1: Stratégique A: Recherche et diffusion de l'information

II.3.2: Secteur stratégique B : Éducation pour le développement durable

II.3.3: Secteur stratégique C: Gestion de la biodiversité dans les zones de protection de l'environnement

II.3.4: Secteur Stratégique D: Utilisation durable des composantes de la biodiversité

II.3.5: Secteur stratégique E: Rôle des communautés dans la gestion de la biodiversité

II.3.6: Secteur stratégique F: Renforcement institutionnel

II.3.7: Secteur stratégique G: Législation et sa mise en œuvre (voir Bureau des affaires juridiques)

II.3.8: Secteur stratégique H: Gestion, Coordination et suivi

II.4: Évaluation générale sur la mise en œuvre de la Convention en Angola

II.5: Efficacité de la NBSAP 2007-2012

II-6. Leçons tirées dans la mise en œuvre de la NBSAP 2007-2012

II.7: Défis pour l'intégration de la biodiversité dans d'autres secteurs

## **Chapitre III: L'Angola et les progrès pour la réalisation des Objectifs d'Aichi, 2020 et les Objectifs de développement du Millénaire, 2015**

III.1: Les progrès réalisés par l'Angola pour atteindre les objectifs d'Aichi 2020

III.2: Les progrès réalisés par l'Angola pour la mise en œuvre des OMD

Références Bibliographiques:

## **GLOSSAIRE, LISTE D'ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES**

**CCD** - Convention pour la Lutte contre la Désertification.

**CDB** - Convention pour la Diversité Biologique.

**CDI** - Centre de Documentation et Information.

**CITES** - Convention qui régit le commerce International des espèces de la flore et de la faune menacées de disparition.

**CMA** - Commission multisectorielle pour l'Environnement.

**CMS** - Convention sur les espèces migratoires de la faune sauvage.

**GEF** - Fonds Global pour l'Environnement.

**GEPE** - Bureau d'Etudes de Plan et Statistiques.

**INBAC** - Institut National de la Biodiversité et Domaines de Conservation.

**IDF** - Institut de Développement Forestier.

**INE** - Institut National des Statistiques.

**INIP** - Institut National de Recherche Halieutique.

**NEPAD** - Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique.

**NBSAP** - National Biodiversity Strategie and Action Plan (Stratégie Nationale et Plan d'Action de la Biodiversité).

**ODM** - Objectifs de Développement du Millénaire.

**OGE** - Budget Général de l'État.

**OGM** - Organismes Génétiquement modifiés.

**ONU** - Organisation des Nations Unies.

**PIB** - Produit Interne Brut

**SADC** - Communauté de Développement de l'Afrique Australe.

**SIDA/VIH** - Syndrome d'immunodéficience acquise.

## **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Avec un peu plus de 50% de sa population vivant dans les zones rurales, les composants de la biodiversité influencent la survie quotidienne de chacun d'eux. Pratiquement toutes les activités menées dans les zones rurales dépendent de la biodiversité: l'agriculture, l'élevage, la pêche, la chasse de subsistance, la construction de logements, etc. sont des activités à l'aide des composantes de la biodiversité.

La politique nationale de conservation de la biodiversité est basée sur: un environnement durable ou l'utilisation des ressources biologiques dans l'esprit de répondre aux attentes de la population actuelle sans compromettre la satisfaction des besoins des générations futures;

L'intégration sociale qui est la participation des communautés locales dans la prise de décision sur la gestion des ressources de la biodiversité;

Le développement économique, la promotion de la viabilité économique des forêts, faune et la flore ainsi que les zones de conservation en vue de leur contribution à la diversification des sources de revenus de l'Etat et la coopération institutionnelle dans l'intégration des acteurs des secteurs de prise de décision dans la gestion des ressources naturelles à tous les niveaux.

La biodiversité en Angola connaît une évolution positive suite à la stabilité politique et sociale que vit le pays, un facteur qui contribue de manière significative à la mise en œuvre des programmes établis dans le cadre de la conservation et de la gestion durable.

Le Réseau des zones protégées a augmenté passant d'une couverture de 6,6% pour 12,5% de la superficie totale du pays. L'un des objectifs de la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité est que tous les biomes du pays soient représentés dans les zones de conservation.

Désignation	Jusqu'en 2010	Données de 2012	Observation
Superficie des zones protégées en Angola	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Six (6) Parcs nationaux;</li> <li>- Un parc régional;</li> <li>- Six (6) des réserves;</li> </ul> <b>Total 82 329,9 km2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Neuf (9) des parcs nationaux,</li> <li>- Un parc naturel;</li> <li>- Quatre (4) Réserves;</li> </ul> <b>Total 156 909,9 km2</b>	Trois nouvelles zones de conservation ont été créées avec une superficie de 74 580 km2. (Parcs nationaux de Mayombe, Luengue-Mavinga et Luaina)
Pourcentage de zones protégées en Angola par rapport à la superficie du pays.	6,6%	12,58%	Il y a une augmentation de 100% de superficie des zones protégées en Angola

**Tableau n ° 1: Evolution de la superficie des zones de conservation en Angola.**

La situation actuelle de nombreuses espèces est inconnue suite à l'absence des données actualisées et des études mais surtout par manque d'experts nationaux dans ce domaine et institutions avec la capacité technique et humaine d'élaborer un grand travail scientifique.

En utilisant les informations recueillies dans les rapports des différents secteurs liés à la biodiversité, nous pouvons proposer une "Liste" de mammifères vivant dans un état critique en Angola.

	Noms en Français	Noms scientifiques	Estimation actuelle de n.º d'animaux
1.	Buffle noir	<i>Syncerus caffer caffer</i>	Moins de 100 dans la province de C. Cubango
2.	Chimpanzé	<i>Pan troglodytes</i>	Moins de 30 dans la province de Cabinda
3.	Guépard	<i>Acinonyx jubatus</i>	Moins de 100 dans tout le pays
4.	Girafes	<i>Giraffa camelopardalis</i>	Moins de 50 dans tout le pays
5.	Gorilles	<i>Gorilla gorilla</i>	Moins de 30 dans la province de Cabinda
6.	Gunga ou Elande	<i>Taurotragus oryx</i>	Moins de 100 dans tout le pays
7.	Hyène brune	<i>Hyaena brunnea</i>	Moins de 50 au Parc national d'Iona
8.	Hyène tachetée	<i>Crocuta crocuta</i>	Moins de 100 dans tout le pays
9.	Lion	<i>Panthera leo</i>	Moins de 50 dans tout le pays
10.	Léopard	<i>Panthera pardus</i>	Moins de 100 dans tout le pays
11.	Lycaon	<i>Lycaon pictus</i>	Moins de 100 dans tout le pays
12.	Lamantin africain	<i>Trichechus senegalensis</i>	Très rare dans les rivières de Kwanza, Dande et Chiloango, Foz do Congo, Longa et Cunene
13.	Buffle	<i>Syncerus caffer nanus</i>	Moins de 100 dans tout le pays
14.	Palanca Negra Gigante	<i>Hippotragus niger variani</i>	Moins de 80 au Parc national de Cangandala et à la réserve naturelle et intégrale de Loando
15.	Palanca Negra du Sud-est	<i>Hippotragus niger niger</i>	Moins de 100 dans la province de C. Cubango
16.	Rhinocéros noir	<i>Diceros bicornis</i>	Moins de 20 dans la province de C. Cubango
17.	Zebre de Montagne	<i>Equus zebra hartmannae</i>	Moins de 20 au Parc national d'Iona

**Tableau 2: Liste des mammifères se trouvant un état critique en Angola (Source: Synthèse de plusieurs rapports au niveau national, 2007-2012)**

De cette liste, on devra écarter l'éléphant (*Loxodonta africana*), les phoques (*Arctocephalus pusillus*), Hippopotames (*Hippopotamus amphibius*) car leurs populations sont qualifiées de stables au niveau national.

Quant à la flore, à environ 10 millions de personnes ont le bois, le charbon comme source d'énergie. Le circuit de ce produit implique de nombreuses personnes depuis, les producteurs ou les fabricants qui sont généralement des habitants ruraux, ensuite vient les grossistes qui achètent et transportent les produits vers les centres de consommation, où les détaillants et les consommateurs achètent le produit.

En ce qui concerne les ressources côtières et marines, l'Angola avec un littoral de 1.650 km, la population vivant dans les provinces côtières, en grande partie, a trouvé dans l'activité de pêche, la survie de leurs familles. La pêche artisanale implique également un grand nombre de travailleurs, commençant par des pêcheurs, en passant par des intermédiaires qui prennent le produit jusqu'au consommateur final. C'est une activité qui soutient de nombreuses familles.

La pêche du maquereau est la grande préoccupation du secteur, cette espèce a subi pêche excessive qui affecte grandement leur biomasse. Pour faire à cette situation, le gouvernement a décrété annuellement une interdiction de quatre mois de l'espèce. C'est une décision positive dans la gestion durable de l'espèce et les résultats sont très satisfaisants.

Il existe cinq espèces de tortues marines qui se produisent en Angola, leur présence dans les eaux côtières est visible principalement au cours de la saison sèche se termine à la saison des pluies qui va d'octobre au mois d'avril.

Les plus grandes menaces pour la biodiversité en Angola peuvent être classifiées en deux catégories: les menaces directes et indirectes:

Les menaces directes commence de la déforestation à l'agriculture itinérante de subsistance, l'abattage incontrôlé des arbres pour la fabrication de charbon et pour d'autres fins; le braconnage à caractère commercial; les incendies de forêt pour l'agriculture itinérante et l'exploitation minière.

Comme menaces indirectes, on peut citer l'absence de mise en œuvre des actions visant l'inventaire et l'aménagement forestier, ainsi que la pauvreté qui touche une grande partie de la population rurale, le chômage et la faiblesse de mise en œuvre d'une législation spécifique mettent en danger la biodiversité.

En Angola, il existe peu d'études consacrées spécifiquement aux espèces envahissantes. Cette catégorie inclut: le faux mimosa (*Leucaena leucocephala*); Bambous (*Bambusa* sp); *Panicum repens*, phragmites (*Phragmites australis*), *Corpobrutus edulis* (*edulis* *Corpobrutus*), l'herbe du Laos (*Chromolaena odorata*), l'eucalyptus (*Eucalyptus* sp), les jacinthes d'eau (*Eichhornia crassipes*), les algues rouges (*musciiformis musciiformis*).

Depuis l'avènement de la paix en 2002, le pays connaît plus de scènes de conflit entre les hommes et les animaux sauvages. L'éléphant (*Loxodonta africana*) est l'espèce la plus fréquemment citées dans les conflits entre les humains et les animaux en Angola. D'autres espèces comme l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), le crocodile (*Crocodilus niloticus*), le phoque (*Arctocephalus pusillus*), le léopard (*Panthera pardus*) et le sanglier (*Potamochoerus porcus*) font partie de la liste des animaux qui créent des conflits dans tout le pays.

Les principales causes de ce conflit varient en fonction de l'animal et du lieu où il se produit, mais la cause principale est l'occupation de l'habitat de l'animal par l'homme.

N.º	Noms en français	Noms scientifiques	Fréquences de conflit (1-5)
1.	Crocodiles	<i>Crocodylus nilocotus</i>	3
2.	Eléphants	<i>Loxodonta africana</i>	5
3.	Phoques	<i>Arctocephalus pusilus</i>	4
4.	Hippopotames	<i>Hipopotamus amphibius</i>	3
5.	Sangliers	<i>Potamochoerus porcus</i>	1
6.	Lions	<i>Panthera leo</i>	2

**Tableau n ° 3: Espèces animales en conflit avec les humains**

**Légende: 1: moins conflictuelle ... 5: plus conflictuelle**

La province de Cunene est considérée comme celle qui bénéficie moins des services de l'écosystème, en revanche, celles de Uige et Cuando Cubango bénéficient d'excellents services écosystémiques compte tenu des bonnes conditions de conservation de leurs différents écosystèmes.

Quant au pays, l'Angola a bénéficié d'un bon service de l'écosystème. Cependant, il est nécessaire d'accorder une plus grande attention à la dégradation des mangroves qui fournissent un service très pauvres, cela est dû à leur dégradation, destruction et dans de nombreux cas, leur remplacement par des infrastructures.

L'Etat a adopté une stratégie nationale pour la biodiversité et son plan d'action (NBSAP).

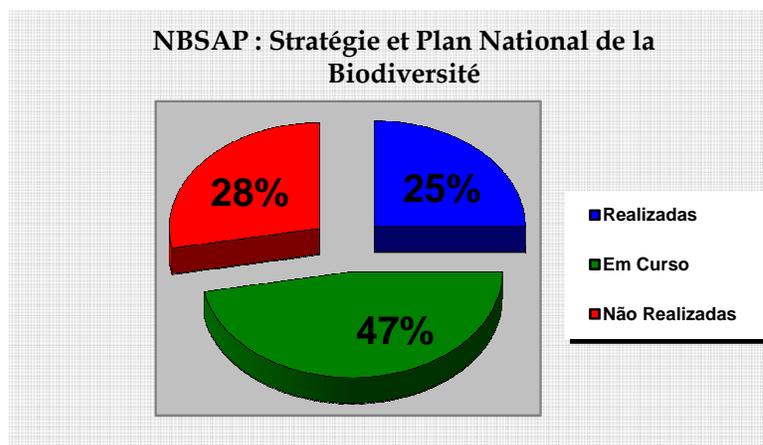
Les objectifs de cette stratégie sont d'incorporer dans les politiques de développement du pays et dans les programmes d'Investissements Publics exécutés par les secteurs, des actions qui visent la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

La mise en œuvre du NBSAP (2007-2012) en Angola a été raisonnable, malgré que diverses actions prévues dans ce document n'aient pas été exécutées pour plusieurs motifs notamment le manque d'argent.

L'autre défi qui se vérifie dans l'exécution de ce NBSAP, au cours de cette période, a été le manque d'harmonisation dans la structuration du secteur de l'environnement au niveau local.

Le secteur de l'environnement n'est pas organisé de la même façon dans toutes les provinces. Dans la plupart de cas, il est annexé aux départements de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire. Cette réalité fait que le secteur de l'environnement au niveau local soit relégué au second plan ou simplement oublié dans son rôle d'évaluer les Etudes d'Impacts environnementaux des projets.

Le NBSAP 2007-2012 soit la première expérience en Angola n'a vraiment atteint son objectif vu que seulement 28% d'actions programmées ont été réalisées. L'éducation et la sensibilisation pour la conservation de la biodiversité sont les actions qui ont été réalisées dans leur totalité, ce qui prouve que tout au long de cette période le message sur la conservation de la biodiversité est passé. L'utilisation et la gestion de la biodiversité ainsi comme le renforcement institutionnel doit être raffermi parce que dans cette stratégie diverses actions programmées n'ont pas été réalisées. La gestion de la biodiversité dans les zones de conservation est une action qui ne se termine pas durant cette période et continue son exécution.



**Figure 11:** Évaluation Générale des Actions prévues dans le NBSAP 2007-2012

Une des leçons tirées dans la mise en œuvre de notre NBSAP a été beaucoup de secteurs n'ont pas suivis la stratégie, car ils le considéraient comme un document unique et exclusif du ministère de l'Environnement, malgré qu'il soit approuvé par le Conseil des ministres. Comme réponse à cette leçon, le NBSAP 2014-2020, prévoit intégrer tous les secteurs importants pour la biodiversité et identifier leurs actions de conservation de la biodiversité dans le cadre de leurs activités et faire le contrôle qu'il faut quant à l'élaboration de la proposition de son budget annuel.

La stratégie sera paraphée par le Chef de l'Exécutif ou Président de la République pour mériter un grand suivi, tous les secteurs de la vie active du pays doivent la mettre en œuvre car ce sera la stratégie de l'Exécutif pour la biodiversité.

Une autre leçon tirée lors du dernier NBSAP, c'est sa faible capacité de créer l'emploi et la participation à la lutte contre la pauvreté. C'est une stratégie qui s'est basée plus à la sensibilisation et à l'éducation environnementale des populations ainsi qu'à l'élaboration et à l'actualisation des lois sur la conservation de la biodiversité.

Le nouvelle version du NBSAP attire son attention, outre sa mission principale, sur la contribution pour la conservation de la biodiversité et prétend aussi participer à la réduction du chômage et de la pauvreté, comme prévu dans son plan d'action des mécanismes de création des postes de travail.

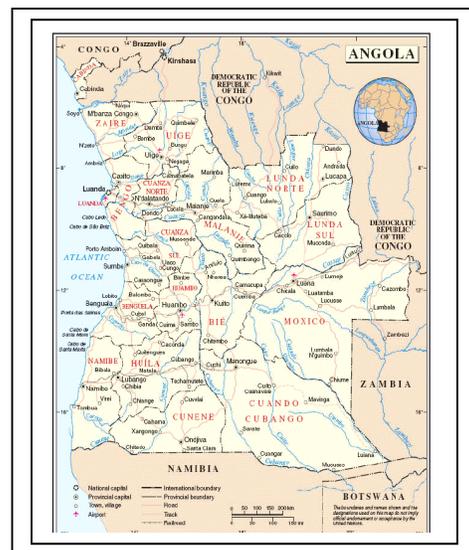
Pour les prochaines années, le NBSAP (2014-2020) définit dix objectifs stratégiques :

1. Promouvoir l'utilisation durable des composantes de la biodiversité;
2. Augmenter la représentation des biomes et des écosystèmes de l'Angola dans les domaines de la protection de l'environnement;
3. Examiner et diffuser des informations sur la biodiversité;
4. Eduquer et sensibiliser au développement durable;
5. Renforcement de la mise en œuvre des conventions et accords internationaux relatifs à la biodiversité;
6. Renforcer le rôle des communautés locales dans la gestion de la biodiversité;
7. Mobiliser des fonds pour la conservation de la biodiversité;
8. Renforcer les institutions liées à l'environnement;
9. Renforcer la législation spécifique et sa mise en œuvre;
10. Gérer, coordonner et suivre les actions pour la conservation de la biodiversité (SPANB).

Les objectifs stratégiques tracés, nous ont permis à établir les objectifs nationaux pour la biodiversité que le pays devrait atteindre d'ici l'an 2020, compte tenu des synergies internationales pour atteindre les objectifs d'Aichi et les objectifs du Millénaire pour le développement.

### **i- Localisation Géographique et Profil Démographique**

L'Angola est un pays situé à la côte Atlantique de l'Afrique Australe, au sud de l'équateur et délimité au nord par la République du Congo-Brazzaville, à l'est par République Démocratique du Congo et la Zambie, au sud par la République de la Namibie et l'ouest par l'océan atlantique. L'Angola a une superficie totale de 1.246.700 Km<sup>2</sup>, divisé en 18 provinces et détient une côte maritime de 1.650 km avec l'océan atlantique et 4.837 Km de frontière terrestre.



**Figure 1: Tableau d'Angola**

la

Sa population est estimée (2008) à environ 18 millions d'habitants (Secrétariat du Conseil des ministres 2012). La capitale Luanda détient 21% de la population totale, car elle est le grand centre économique et démographique du pays.

Dans l'ensemble, l'Angola est un pays peu peuplé avec une population jeune, dont plus de 50% avec l'âge économiquement actif, 73,3% moins de 30 ans, avec un taux de croissance élevé de la population d'environ 3% par an. Les centres urbains se développent à un taux de 4% par an, confirmant ainsi une tendance à la concentration urbaine au détriment des zones rurales.

La latitude de l'Angola et son emplacement au sud de l'équateur lui confère un climat aride ou désertique de même qu'un climat tempéré chaud à hiver sec.

L'Angola est principalement composé d'une étroite bande de plaine dont l'altitude varie entre les 200 mètres. Au-dessus des 200 mètres existent les montagnes et plaines. La plus grande altitude est celle de Morro de Moco à la province de Huambo qui atteint au moins 2.620 mètres.

Le territoire angolais a une superficie forestière d'environ 53 millions d'hectares (43% de la superficie totale) et un réseau hydrographique de 47 bassins, avec un potentiel hydroélectrique estimé à 140 milliards de mètres cubes.

## **ii- CONTEXTE**

Ce rapport a été élaboré sur base des lignes directrices de la Convention de l'article 26 sur la diversité biologique et de la décision X/10 de la Conférence des Parties.

Le rapport national est un outil essentiel qui rapporte les actions et les résultats sur la biodiversité du pays et permet à la Conférence des Parties de veiller sur la mise en œuvre de la convention et contribuer à la vision globale de la biodiversité mondiale.

Le 5e rapport national sur la diversité biologique fournit des informations sur la façon dont ils ont été mis en œuvre la Stratégie et le Plan national d'action sur la biodiversité (NBSAP) dans le pays entre 2007-2012.

Il est également un instrument d'évaluation et de planification de la biodiversité au niveau national à travers les informations et les données fournies pour l'analyse et le contrôle durant la mise en œuvre du NBSAP 2007-2012.

### **iii- MÉTHODOLOGIE**

Ce rapport a été préparé par un comité technique multisectoriel créé par le ministre de l'environnement, dans la mise en œuvre de la CDB, répondre aux questions suivantes

1. Pourquoi la biodiversité est importante pour le pays?
2. Quels sont les principaux changements qui se sont produits et les tendances de la biodiversité dans votre pays?
3. Quelles sont les plus grandes menaces pour la biodiversité dans votre pays?
4. Quels sont les impacts des changements dans la biodiversité dans les services écosystémiques et socio-écosystèmes et leurs implications pour le bien-être du peuple?
5. Quels sont les objectifs de la diversité biologique dans votre pays?
6. Quelle est l'évaluation faite de la mise en œuvre de votre stratégie et plan d'action national pour la biodiversité?
7. Quelles sont les mesures qui ont été prises pour mettre en œuvre la CDB depuis le quatrième rapport et quels ont été les résultats de ces actions?
8. Quelle est la pertinence qui a à la biodiversité en vue de leur intégration dans les stratégies, plans et programmes sectoriels de votre pays?
9. Comment ont été mis en œuvre la Stratégie et le Plan national d'action de biodiversité dans votre pays?
10. Quels progrès ont été accomplis par votre pays pour mettre en œuvre le Plan stratégique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi?
12. Quelles ont été les contributions de votre pays pour atteindre les objectifs fixés pour 2015 dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement?
13. Quelle est la leçon à tirer de la mise en œuvre de la Convention et du NBSAP dans votre pays?

Dans ce contexte, pour répondre à ce questionnaire, une analyse détaillée des rapports sectoriels disponibles sur la thématique en question a été faite, ont également été recueillies des opinions personnelles sur l'état de la biodiversité en Angola concernant les thèmes spécifiques, avant de réaliser des entrevues avec les acteurs des institutions clés.

Les autres activités consistaient à faire des ateliers de lancement, la collecte des contributions dans certaines provinces et la validation avec la participation des institutions privées, universitaires et non gouvernementales pour obtenir les informations nécessaires à la préparation du rapport.

Une évaluation qualitative et quantitative de la stratégie nationale et de son plan d'action qui existait depuis les années 2007 jusqu'en 2012 a été faite.

Un objectif important d'analyse a été fait par la partie angolaise sur l'élaboration d'indicateurs de biodiversité programmés lors de la préparation des NBSAP 2007-2012, des objectifs d'Aichi de 2020 de la biodiversité ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015.

## **Chapitre I: LA BIODIVERSITÉ ANGOLAISE, SITUATION ACTUELLE, MENACES, TENDANCES ET SON IMPLICATION DANS LE BIEN-ÊTRE DES POPULATIONS**

### **I.1: Importance de la Biodiversité en Angola**

La biodiversité, qui est la variété de toutes les formes de vie, est d'une importance vitale pour la population et le pays.

Avec plus de 50% de sa population vivant dans les zones rurales, les composants de la biodiversité influencent la survie quotidienne de chacun d'eux. Pratiquement toutes les activités menées dans les zones rurales dépendent de la biodiversité: l'agriculture, l'élevage, la pêche, la chasse de subsistance, la construction de logements, etc. Ces activités se réalisent à l'aide des composantes de la biodiversité.

Beaucoup de services essentiels sont fournis par la biodiversité, nous bénéficions tous, directement ou indirectement, de la fourniture d'oxygène, de la séquestration du carbone, du recyclage des gaz toxiques, de la stabilisation du climat local, de la rétention des

inondations et des tempêtes ainsi que de la fourniture de plusieurs fruits et des microorganismes qui servent en tant que source de protéines et de médicaments classiques pour bien-être des populations humaines.

## **I.2. Le statut de la biodiversité en Angola**

### **I.2.1: Cadre juridique**

La politique environnementale du pays est basée sur le cadre suivant:

La Constitution de l'Angola dans son article 39 dit:

1: Tout le monde a le droit de vivre dans un environnement sain et non pollué et le devoir de défendre et de préserver;

2: L'Etat prend les mesures nécessaires pour protéger l'environnement et les espèces de la flore et la faune sur le territoire national, le maintien de l'équilibre écologique, l'exploitation et l'utilisation rationnelle de toutes les ressources naturelles dans le cadre du développement durable et le respect des droits des générations futures et la préservation des différentes espèces:

3: La loi punit les actes qui mettent en danger ou détruit la préservation de l'environnement.

Autres lois servent également d'un support à la politique environnementale en Angola comme :

- Loi de Bases de l'Environnement, Loi 5/98
- Politique Nationale des Forêts, de la Faune Sauvage et zones de conservation
- Stratégie Nationale de lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Loi de Ressources Biologiques Aquatiques, Loi de Terres, Loi des Eaux, Loi de l'Aménagement du Territoire et Urbanisme, Loi des associations de Défense de l'Environnement
- Convention sur la Biodiversité fait partie (CDB, CMS, CITES et CCD)

### **I.2.2: Cadre Institutionnel**

L'environnement étant une question de caractère transversal et surtout que les actions de la conservation de la biodiversité touche tous les secteurs de la vie active, fait en sorte que la mise en œuvre du NBSAP s'inscrive dans le cadre d'intégration des politiques de conservation de la biodiversité dans les programmes sectoriels.

Le pays dispose de plusieurs organisations publiques, privées et non gouvernementales qui font de la thématique d'environnement et de la biodiversité leur travail quotidien.

Parmi ces institutions, on distingue le ministère de l'Environnement, qui est l'organe exécutif qui prépare et coordonne les politiques de conservation et de gestion de la biodiversité; l'Institut national de la biodiversité et des zones de conservation (INBAC) est responsable de la mise en œuvre des politiques de la biodiversité et la gestion des zones de conservation; l'Institut de développement forestier (IDF) et le Bureau national des forêts appartenant au ministère de l'Agriculture s'occupent de la mise en œuvre des politiques de gestion des ressources forestières; l'Institut national de recherche halieutique (INIP), la Faculté des Sciences de l'Université Agostinho Neto; Centre d'écologie tropicale; le réseau Mayombe qui regroupe des organisations non gouvernementales de l'environnement et d'autres partenaires du secteur public et privé qui par leurs actions contribuent directement ou indirectement à la conservation de la biodiversité en Angola.

Il existe aussi la Commission multisectorielle pour l'environnement (CMA), coordonné par le ministère de l'Environnement qui intègre différentes institutions de l'exécutif et les associations de protection de l'environnement, c'est l'organe qui politiquement supervise la mise en œuvre de la stratégie en vue de fournir à l'exécutif un rapport sur le niveau d'exécution des mesures prises.

### **I.2.3: Politique nationale sur la biodiversité et zones de conservation**

La politique nationale de conservation de la biodiversité est basée sur le cadre de la politique nationale des forêts, de la faune et des zones de conservation et fonde son opinion sur quatre piliers:

- **Durabilité environnementale:** l'utilisation des ressources biologiques pour répondre aux besoins de la population actuelle sans compromettre les générations futures.
- **Intégration sociale:** Pour promouvoir la participation des communautés locales dans la prise de décision de la gestion des ressources de la biodiversité.
- **Le développement économique:** promouvoir la rentabilité économique des forêts, faune et de la flore ainsi que des zones de conservation en vue de leur contribution à la diversification des sources de revenus de l'Etat.
- **La coopération institutionnelle:** l'intégration des secteurs intervenants dans la prise de décision de la gestion des ressources naturelles à tous les niveaux à savoir central et local.

### **I.3: Tendances de la Biodiversité en Angola**

La biodiversité en Angola au cours de cette période connaît une évolution positive compte tenu de la politique et de la stabilité sociale que vit le pays, un facteur qui contribue de manière significative à l'exécution des programmes tracés en faveur de la biodiversité.

La croissance du réseau des zones protégées, le développement et l'adoption de la législation appliquée et la mise en œuvre de programmes connexes reflète la tendance positive de la biodiversité en Angola.

**Tableau N.º I.1: Evolution de la Superficie des Zones de Conservation en Angola.**

Désignation	Jusqu'en 2010	Données de 2012	Observation
Superficie des zones protégées en Angola	- Six (6) Parcs nationaux; - Un parc régional; - Six (6) des réserves; <b>Total 82 329,9 km2</b>	- Neuf (9) des parcs nationaux, - Un parc naturel; - Quatre (4) Réserves; <b>Total 156 909,9 km2</b>	Trois nouvelles zones de conservation ont été créées avec une superficie de 74 580 km2. (Parcs nationaux de Mayombe, Luengue-Mavinga et Luaina)
Pourcentage de zones protégées en Angola par rapport à la superficie du pays.	6,6%	12,58%	Il y a une augmentation de 100% de superficie des zones protégées en Angola

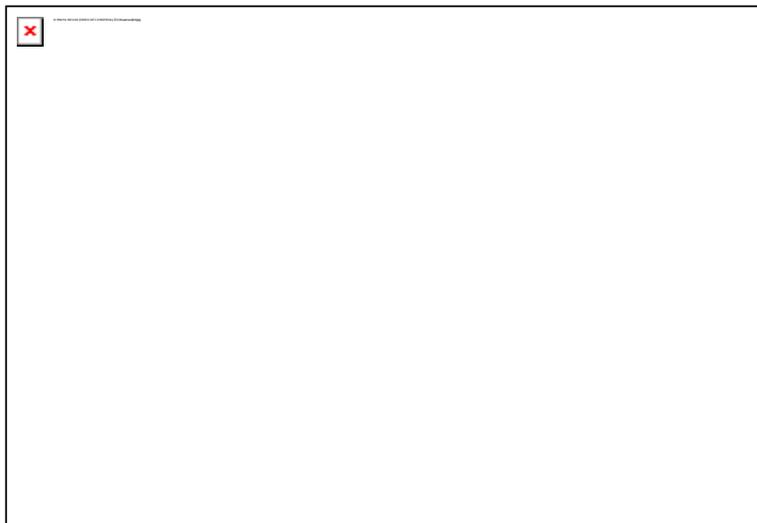
**I.3.1: Réseau des Zones Protégées****Tableau n.º I.2: Zones de Conservation d'Angola**

N.º	Désignation	Province	Catégorie	Superficie (km2)	Date de création	Objectif de Conservation
1.	Quiçama	Luanda	Parc National	9 960	1957	Protection et la conservation des grands mammifères comme les éléphants, les antilopes, les buffles, les hippopotames
2.	Cangandala	Malanje	Parc National	630	1970	Protection de la Palanca Negra Gigante et autres mammifères
3.	Cameia	Moxico	Parc National	14.450	1957	Protection et la préservation des grands félins tels que le lion, le guépard et d'autres mammifères tels que les hyènes tachetées.
4.	Bicuar	Huíla	Parc National	7 900	1964	Protection des éléphants, Palancas Negras, zèbres et autres
5.	Mupa	Cunene	Parc National	6.600	1964	Protection de la Girafe, léopard et autres
6.	Iona	Namibe	Parc National	15 150	1957	Protection des espèces du Désert comme Orix, Zèbres de montagne, impalas, etc.

7.	Mavinga	Kuando Kubango	Parc National	46 072	2011	Conservation de la faune et de la flore, des rivières et des écosystèmes et de la diversité biologique en général
8.	Luenge - Luiana	Kuando Kubango	Parc National	22 610	2011	Protection des écorégions du Sud-est d'Angola
9.	Maiombe	Cabinda	Parc National	1930	2011	La protection et la préservation de la diversité de la forêt tropicale de Mayombe en particulier du gorille et du chimpanzé
10.	Luando	Malanje/Bié	Réserve naturelle et Intégrale	8. 280	1957	Protection et conservation de la Palanca Negra Gigante
11.	Ilhéu dos pássaros	Luanda	Réserve Intégrale	2	1973	Protection des oiseaux migratoires
12.	Reserva do Namibe	Namibe	Réserve partielle	4 450	1963	Protection au parc national d'Iona
13.	Buffalo	Benguela	Réserve partielle	400	1971	Protection des Buffles
14.	Chimaravela	Benguela	Parc Naturel régional	150	A Compléter	Protection de la chèvre et zèbres, babouins, etc.

Les zones de conservation indiquées dans le tableau, qui couvrent presque tout le territoire national, mais ceux-ci ne représentent pas tous les types de biomes que le pays dispose.

L'un des objectifs de nouvelle stratégie nationale de la biodiversité est que tous les biomes du pays soient représentés dans les zones de conservation. Il s'avère donc indispensable de créer d'autres zones de conservation dans les zones potentielles présentées sur le tableau n°2.



**Figure 2: Tableau d'extension des potentiels des zones de Conservation**

### **I.3.2: Faune**

#### **I.3.2.1- Situation actuelle de certaines espèces en Angola**

Selon plusieurs études réalisées, l'Angola a la diversité des mammifères, en l'occurrence des oiseaux, reptiles, amphibiens et insectes. En ce qui concerne les mammifères par exemple, on distingue la Palanca Negra Gigante (*Hippotragus Niger variani*), espèces endémiques, buffles, éléphants de savane et des forêts (*Loxodonta africana* d'Afrique et *Loxodonta africana cyclotis*), le gorille (*Gorilla gorilla*), le chimpanzé (*Pan troglodytes*), lamantin africain (*Trichechus senegalensis*), l'oryx gazelle (*Oryx gazella*) et autres.

Toutefois, la situation actuelle de bon nombre de ces espèces est inconnue suite à l'absence de données actualisées et surtout d'experts nationaux dans ce domaine ainsi que les institutions ayant la capacité technique et humaine de poursuivre les travaux scientifiques d'amélioration.

Le peu qui se fait, c'est le fruit des experts étrangers en partenariat avec des institutions locales qui contribuent à la divulgation de la biodiversité angolaise.

A partir des informations recueillies dans les rapports des différents secteurs liés à la biodiversité, on pourrait proposer une liste des mammifères se trouvant dans un état critique en Angola.

Cependant, elle peut être améliorée avec des enquêtes individuelles pour chaque espèce, guidant ainsi le retrait et l'introduction de nouvelles espèces de cette liste sur base des informations ou des données de la recherche scientifique révélant leur état de conservation partant d'une approche écosystémique.

Les éléphants (*Loxodonta africana*), les phoques (*Arctocephalus pusillus*), les hippopotames (*Hippopotamus amphibius*), vu leur nombre qualifié de stable, peuvent être écartés de cette liste.

**Tableau n. ° I.3: "Liste" indicative des mammifères en état critique en Angola.**  
(Source: Synthèse de divers Rapports au niveau national 2007-2012.)

	Noms en Français	Noms scientifiques	Estimation actuelle de n° d'animaux
1.	Buffle noir	<i>Syncerus caffer caffer</i>	Moins de 100 dans la province de C. Cubango
2.	Chimpanzé	<i>Pan troglodytes</i>	Moins de 30 dans la province de Cabinda
3.	Guépard	<i>Acinonyx jubatus</i>	Moins de 100 dans tout le pays
4.	Girafes	<i>Giraffa camelopardalis</i>	Moins de 50 dans tout le pays
5.	Gorilles	<i>Gorilla gorilla</i>	Moins de 30 dans la province de Cabinda
6.	Gunga ou Elande	<i>Taurotragus oryx</i>	Moins de 100 dans tout le pays
7.	Hyène brune	<i>Hyaena brunnea</i>	Moins de 50 au Parc national d'Iona
8.	Hyène tachetée	<i>Crocuta crocuta</i>	Moins de 100 dans tout le pays
9.	Lion	<i>Panthera leo</i>	Moins de 50 dans tout le pays
10.	Léopard	<i>Panthera pardus</i>	Moins de 100 dans tout le pays
11.	Lycaon	<i>Lycaon pictus</i>	Moins de 100 dans tout le pays
12.	Lamantin africain	<i>Trichechus senegalensis</i>	Très rare dans les rivières de Kwanza, Dande et Chiloango, Foz do Congo, Longa et Cunene
13.	Buffle	<i>Syncerus caffer nanus</i>	Moins de 100 dans tout le pays
14.	Palanca Negra Gigante	<i>Hippotragus niger variani</i>	Moins de 80 au Parc national de Cangandala et à la réserve naturelle et intégrale de Loando
15.	Palanca Negra du Sud-est	<i>Hippotragus niger niger</i>	Moins de 100 dans la province de C. Cubango
16.	Rhinocéros noir	<i>Diceros bicornis</i>	Moins de 20 dans la province de C. Cubango
17.	Zebre de Montagne	<i>Equus zebra hartmannae</i>	Moins de 20 au Parc national d'Iona

Tableau n.ºI.4: – Situation actuelle de certains oiseaux endémiques en Angola

N.º	Noms scientifiques	Noms en français	Lieu ou Province	Statut de conservation
1.	<i>Pternistis griseostriatus</i>	Perdrix grise	Zaire, Bengo, Luanda et Kwanza-Sul	Vulnérable mais abondant
2.	<i>Pternistis hartlaudi</i>	Francolin de Hartlaub	Iona-Namibe	Rare
3.	<i>Pternistis swierstrai</i>	Perdrix grise de montagne	Montagnes de Huambo et Huíla	Vulnérable et très rare
4.	<i>Eupodotis rueppellii</i>	Eupodotis	Iona-Namibe	Fréquent
5.	<i>Tauraco erythrolophus</i>	Touraco de Pauline	Forêts de K. Norte, Uíge et Zaíre	Commun mais son habitat souffre
6.	<i>Colius castanotus</i>	Coliou à dos marron	Zaire, Bengo, K. Sul et Benguela	Commun
7.	<i>Phoeniculus damarensis</i>	Irrisor damara	Namibe	Commun
8.	<i>Tockus monteiri</i>	Calao de monteiro	Namibe	Commun
9.	<i>Certhilauda benguelensis</i>	-----	Benguela et Namibe	Commun
10.	<i>Parus carpi</i>	Parus carpi	Benguela, K.Sul et Namibe	Commun
11.	<i>Turdoides gymnogenys</i>	Zagoteiro da Face Nua	Benguela-Namibe	Rare
12.	<i>Xenocopsychus ansorgei</i>	-----	Luanda, K.Sul et Benguela	Commun
13.	<i>Namiborn herero</i>	-----	Iona-Namibe	Commun
14.	<i>Achaetpos pycnopygius</i>	-----	Benguela et Namibe	Commun
15.	<i>Cisticola buliensis</i>	Boita	Côte de Cabinda jusqu'à Benguela	Rare
16.	<i>Macrosphenus pulitzeri</i>	-----	Benguela, Huambo et Huíla	Menacé et très rare
17.	<i>Dioptronis brunneus</i>	-----	Luanda, Bengo et K.Sul	Inconnu
18.	<i>Batis minula</i>	Batis	Uíge, Malanje, K.Sul, Benguela, Huambo	Commun
19.	<i>Lanioturdus torquatus</i>	Batis minor	Namibe, Cunene, K.Sul, benguela et Huila	Commun
20.	<i>Platysteira albibrons</i>	Olho de caruncula Branco	Côte de Cabinda à K.Sul	Commun
21.	<i>Prionops gabela</i>	-----	Gabela-Kuanza Sul	Menacé
22.	<i>Nectarinia bocagei</i>	Colibri	Bié et Huambo	Rare
23.	<i>Cinnyris ludovicensis</i>	Colibri	Huila, Namibe et Benguela	Fréquent

24.	<i>Eushistospiiza cinereovinacea</i>	-----	Luanda et Bengo	Rare
25.	<i>Estrild thomensis</i>	-----	Centre Sud d'Angola	Commun

**Source: Dean, WRJ, (2000):** The Birds of Angola an annotated Checklist.

**Sinclair I. E Ryan P. (2003):** Birds of Africa - South of the Sahara

### I.3.2.2- Microfaune

En Angola, après l'indépendance, il n'existait presque pas des études faites sur les espèces comme les insectes, grenouilles, mollusques et autres liées à la microfaune. Raison pour laquelle, il semble difficile d'évaluer la situation actuelle de leurs populations.

Ce sont des espèces qui en certains cas souffrent une pression anthropique très élevée vu que certaines constituent l'alimentation des populations et font partie d'un commerce très intense comme c'est le cas des chenilles, larves de papillons.

D'autre part, le déboisement, les incendies sont les grandes menaces pour ce genre de faune qui dégrade ou élimine son habitat. (Photo)

### I.3.3: Flore

Au moins 10 millions de personnes vivent dans le milieu rural. Cette population a le bois, le charbon, la viande du gibier, le miel, les insectes, les feuilles, les fruits sylvestres de même que la pêche dans les eaux intérieures et côtières comme principales sources de substances et de rendement. Les produits dérivés de la biodiversité sont encore la principale matière première de construction pour la plupart de la population rurale.

Le bien-être de ces populations et leur sécurité alimentaire est influencé par l'état de leur biodiversité car n'importe quel changement dans leurs composants a une forte influence dans leurs vies.

A titre d'exemple, la consommation domestique du bois et du charbon représente environ 56,8% de la consommation de l'énergie totale. Ce commerce a un circuit qui engage diverses personnes, depuis les producteurs ou fabricants, qui sont en majorité des habitants ruraux. Ensuite entre en scène, les grossistes qui avec l'aide de chauffeurs des

camions et chargeurs, achètent et acheminent la marchandise vers les centres de consommation, où les détaillants et clients reçoivent le produit. Ceci fait qu'une bonne partie de la population rurale utilise ce commerce comme moyen de vivre.

#### **I.3.4: Ressources Marines**

Avec un littoral de 1650 km, la population vivant dans les provinces côtières, en grande partie, utilise l'activité de la pêche pour la survie de leurs familles. La pêche artisanale est une activité qui soutient de nombreuses familles et implique un grand nombre de travailleurs, allant de pêcheurs jusqu'aux intermédiaires qui apportent le produit au consommateur final. Les espèces les plus pêchées sont: le Tilapia, le courbine, le mérrou, le maquereau et les sardines.

D'autres espèces marines importantes pour l'activité de pêche pour les populations locales sont les crabes, les homards, les moules, les palourdes et crevettes.

La pêche du maquereau (*Trachurus tricae*) est le plus préoccupante au secteur de la pêche. Cette espèce a connu la pêche excessive qui affecte grandement leur biomasse. Pour faire face à cette situation, le gouvernement a décidé une interdiction de quatre mois par an de l'espèce. C'est une décision positive pour la gestion durable de l'espèce et ses résultats sont très satisfaisants.

Il y a une population relativement grande des tortues marines réparties le long de la côte. Il existe cinq espèces de tortues marines qui se produisent en Angola.

Toutes les espèces de tortues croissent en nombre dans les eaux côtières au cours de la saison sèche qui va jusqu'à la saison des pluies d'octobre en avril.

**Tableau. I.5: Espèces des tortues marines existant en Angola**

Noms communs	Noms scientifiques	Zone de fréquence
Tortue verte	<i>Chelonia mydas</i>	Les eaux côtières du sud de Cabinda vers le nord et le sud jusqu'à Benguela
Tortue caouanne	<i>Caretta caretta</i>	Les côtières du nord d'Angola
Tortue imbriquée	<i>Eretmochelys imbricata</i>	Totalité des eaux côtières d'Angola
Tortue olivâtre	<i>Lepidochelys olivacea</i>	Totalité des eaux côtières d'Angola
Tortue luth	<i>Dermochelys coriacea</i>	De Luanda à Benguela

**Source: Project Kitabanga de la Faculté des Sciences de l'UAN**

En ce qui concerne les cétacés, leurs sites de distribution, la saisonnalité, l'abondance et l'alimentation, la reproduction et les zones de reproduction sont rares. Il est connu que de nombreuses espèces de baleines et de dauphins vivent et migrent le long des eaux côtières de l'Angola. Mais de nombreuses espèces de baleines semblent échouées et meurent le long de la côte pour des raisons encore inconnues.

#### **I.3.4: Ressources en eau douce**

Le poisson-chat africain et le tilapia sont les principales espèces d'eau douce. Elles sont les plus pêchées et consommées dans le pays. Il existe plusieurs espèces de tilapia qui peuvent être trouvées naturellement dans certains étangs et des rivières Bengo, Luanda, Kwanza Sul et Kwanza Norte, mais sont également élevées dans les étangs, compte tenu de leurs caractéristiques de croissance, prolifération, rusticité, nourriture et qualité de leur chair.

En fonction de la demande du produit et de sa qualité, l'introduction d'espèces exotiques de tilapia est probable car à ce moment, les éleveurs cherchent à acquérir des espèces à croissance rapide.

#### **I.4: Menaces sur la biodiversité**

Du tableau N°5, nous allons découvrir les plus grandes menaces pour la biodiversité en Angola qui peuvent être classés en deux catégories: les menaces directes et indirectes. Les menaces directes comprennent la déforestation à la culture itinérante de subsistance, l'abattage incontrôlé des arbres pour la fabrication de charbon et d'autres fins; le braconnage de caractère commercial; les incendies de forêt à l'agriculture itinérante, ainsi que l'exploitation minière.

	Provinces	Bengo	Benguela	Bié	Cabinda	Cunene	Huambo	Huíla	K. Norte	K. Sul	K. Kubango	L. Norte	L. Sul	Luanda	Malanje	Moxico	Namibe	Uíge	Zaire	ANGOLA
1.	déboisement	15	10	8	10	12	10	11	15	15	10	14	17	15	10	10	8	10	10	12.2
2.	braconnage	18	10	10	10	10	10	10	17	10	18	16	16	18	15	15	10	17	10	13.9
3.	Mines et agrégats	15	10	12	10	5	10	15	10	10	5	18	18	15	15	15	5	10	5	11.3
4.	Incendies	11	7	15	8	10	15	10	15	15	10	16	16	1	16	16	2	15	15	7.3
5.	Pesca Illegal	10	15	5	10	2	5	2	1	10	5	1	1	10	5	5	15	2	10	6.9
6.	Sécheresse et inondations	5	8	1	1	18	8	10	1	1	2	1	1	8	2	10	10	1	2	5.0
7.	Polution atmosphérique	10	2	1	15	10	1	2	1	5	1	2	2	10	1	1	5	1	10	4.4
8.	Derversement	9	5	0	18	0	0	0	0	1	0	0	0	5	0	0	2	0	10	7.1
9.	Conflit Homme/animal	11	5	10	12	5	10	10	10	10	15	5	5	10	5	10	15	5	6	9.3
10.	Impact de repeuplement forestier	10	10	10	10	10	10	8	10	10	10	10	10	10	10	10	15	10	10	10.2
11.	Impact de reboisement des villes	10	10	10	8	10	5	8	8	10	10	10	10	18	10	10	15	10	10	10.5
12.	Manque d'aménagement forestier	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18.0
13.	Dégradation des mangroves	5	15	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0	0	15	12.0
14.	Les espèces envahissantes	8	1	5	10	5	8	8	10	8	8	8	8	2	8	5	1	10	10	7.4
15.	la densité de population	5	12	10	8	8	10	12	8	8	2	5	5	18	8	2	5	10	5	7.8
16.	Menaces générales à la biodiversité	10.8	9.1	8.3	10.8	8.2	8.6	8.9	8.9	8.7	8.3	8.3	8.5	11.9	8.9	8.5	8.4	8.6	9.7	9.5

Tableau N°1.5: Principales menaces à la biodiversité en Angola

Légende: Menaces à la biodiversité en Angola: 0-5: inexistante ou faible; 5-10: modérée; 10-15: Forte 15-20: Forte

Il est fréquent en Angola, les gens font la déforestation et brûlent les forêts et pas seulement comme méthode de préparation du sol pour la culture. On estime qu'environ 10. 000 à 24. 000 hectares de végétation sont effacés pour la culture itinérante dans la province de Cabinda chaque année (Silva et al. 2011).

Cette pratique a comme conséquences:

- Perte, le changement et la fragmentation de l'habitat;
- Perte d'espèces végétales de la conservation ou de la valeur commerciale;
- Voyage et perturbation de la faune;
- L'augmentation du braconnage pour un meilleur accès.

Le nettoyage de la végétation peut favoriser la colonisation par les espèces qui sont adaptées aux zones ouvertes, mais éclairés par une plus grande exposition au vent, des températures plus élevées et des niveaux d'humidité. Ces zones peuvent être envahies par des espèces exotiques, principalement cromolena (*Chromolaena odorata*) comme cela se passe dans les provinces avec des forêts tropicales dans le cas de Cabinda, Uige, Kwanza Norte et Bengo.

Il y a aussi la déforestation pour la construction des infrastructures, mais grâce à l'évaluation de l'impact environnemental, il est recommandé des mesures d'atténuation et la restauration du couvert végétal.

La vente de la viande de gibier est notoire sur les routes principales du pays. Cette pratique non pris en charge a des conséquences négatives dans les populations animales, principalement parmi les grands mammifères.

La prospection et l'exploitation minière artisanale des diamants et d'autres minéraux, a dévasté plusieurs régions et dégradent les habitats importants pour de nombreuses espèces endémiques.

Le pays a déjà créé et publié plusieurs lois et politiques visant à protéger la biodiversité et l'environnement en général, mais leur mise en œuvre est toujours lente.

Comme menaces indirectes, on peut citer l'absence de mise en œuvre des actions visant l'inventaire et l'aménagement des forêts, ainsi que la pauvreté qui touche une grande partie

de la population rurale, le chômage et la faiblesse de la mise en œuvre d'une législation spécifique constitue également une menace à la biodiversité.

L'Angola n'a pas encore fait la planification de ses forêts, à savoir les interventions dans les forêts n'ont aucune indication. On abat n'importe quel arbre en ignorant les conséquences.

D'autre part, la pauvreté qui peut traduire une faible puissance financière d'un individu, c'est un sujet de préoccupation pour la conservation de la biodiversité, parce que l'individu est plus préoccupé pour répondre ses besoins urgents sans considérer les conséquences de ses actions par rapport aux ressources de la biodiversité.

**Tableau N°I.6: Espèces d'animaux principales victimes du braconnage en Angola**

N.º	Noms Vulgaires	Noms scientifiques	Intérêt	Intensité de la chasse(1-10)
1.	Céphalophe de Grimm	<i>Sylvicapra grimmia</i>	Chair	8
2.	Eléphant	<i>Loxodonta africana</i>	Ivoire	4
3.	Guib harnaché	<i>Tragelaphus scriptus</i>	Chair	8
4.	Boa constricteur		Chaire, peau et graisse	1
5.	Sanglier	<i>Potamochoerus porcus</i>	Chair	6
6.	Léopard	<i>Panthera Pardus</i>	Peau	4
7.	Singe à Lunettes	<i>Cercopithecus ascanius</i>	Chair	5
8.	Rhinopithèque jaune doré	<i>Cercopithecus aethiops</i>	Chair et estimation	4
9.	Buffle	<i>Syncerus caffer nanus</i>	Chair	8
10.	Aulacodes	<i>Thriomys swiderianus</i>	Chair	8
11.	Palanca Negra Gigante	<i>Hippotragus niger variani</i>	Chair	6
12..	Céphalophe bleu	<i>Cephalophus monticola</i>	Chair	8
13.	Porc-épic	<i>Hystrix Athenuns</i>	Chair	5

**Echelle: 1: Chassé avec moins d'intensité; ..... 10: Chassé avec plus d'intensité**

**Source: Résumé des différents rapports de 2010-2012**

#### **I.4.6: Espèces exotiques et envahissantes**

En Angola, il existe peu d'études faites sur les espèces envahissantes.

Les principales espèces envahissantes sont :

Jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*): c'est une plante aquatique, originaire de l'Amazonie. Elle se retrouve dans les lacs, les rivières, les canaux d'irrigation, étangs et autres zones humides et a une grande capacité à se reproduire et se propager, entrave les zones où il se développe causant de graves difficultés économiques et la qualité des pertes de vie pour les gens qui vivent à proximité de ces zones, ce qui rend difficile de fournir l'eau, la pêche et la navigation.

Du point de vue écologique, le fait de couvrir la superficie des eaux, elle empêche la pénétration de rayons solaires qui handicapent le développement des espèces sous-marines.

**Répartition géographique:** La jacinthe d'eau est distribuée pratiquement dans tout le pays, en particulier le long du fleuve Kwanza.

➤ ***Eucalyptus (Eucalyptus sp)***

**Répartition géographique:** En Angola, le domaine de l'eucalyptus s'estime 100.000 de hectare, se concentre en majorité au plateau central et au littoral sud. Cette espèce était jadis la matière première pour les locomotives du chemin de fer de Benguela.

Malgré que ce domaine ne puisse pas correspondre à la réalité actuelle, il faudra aussi considérer certaines plantations dans les autres régions utilisées pour divers fins.

L'Eucalyptus est considéré comme une plante envahissante car c'est une espèce opportuniste dans la consommation de l'eau du sol, éliminant les concurrents à son alentour.

Sans oublier son intérêt économique, l'Eucalyptus ne présente pas de grands avantages écologiques, car dans les plantations exotiques des Eucalyptus existe une faible diversité biologique parce qu'ils éliminent d'autres espèces.

**L'herbe du Laos - *Chromolaena odorata*.**

Cette espèce est trop fréquente dans les forêts tropicales de l'Angola, notamment à Mayombe à Cabinda, dans les forêts de Uíge, Kwanza Norte, Bengo et Zaire. Elle occupe aussi grandes extensions de zones abandonnées par les paysans.

Tableau N.º I.7: Espèces exotiques envahissantes en Angola

N.º	Noms en portugais	Noms Scientifique	Domaine de répartition en Angola
1.	Faux mimosa	<i>Leucaena leucocephala</i>	Inconnu
2.	Bambus	<i>Bambusa sp</i>	Inconnu
3.	Panicum repens	<i>Panicum repens</i>	Inconnu
4.	Phragmites	<i>Phragmites australis</i>	Dans tout le pays
5.	Carpobrotus edulis	<i>Carpobrotus edulis</i>	Le long de la côte
6.	L'herbe du Laos	<i>Chromolaena odorata</i>	Bengo, Cabinda, Kuanza Norte, Uíge et Zaire
7.	Eucalyptus	<i>Eucalyptus sp</i>	Dans tout le pays
9.	Jacinthe d'eau	<i>Eichhornia crassipes</i>	Dans tout le pays
10.	Algues	<i>Hypnea musciformis</i>	Inconnu

#### I.4.7: Conflits entre l'homme et l'animal

Depuis l'avènement de la paix en 2002, il s'enregistre plus de scènes de conflit entre l'homme et l'animal.

Au fil des années, des visites exploratoires ont été menées dans les provinces ayant connu des conflits homme-animal suite aux rapports des directions de l'environnement et à l'information véhiculée par les médias à travers les plaintes des victimes de ce conflit.

L'éléphant, (*Loxodonta Africana cyclotis*) est l'espèce la plus citée dans les conflits entre les hommes et les animaux en Angola. Autres espèces comme les hippopotames, (*Hippopotamus Amphibius*), les crocodiles (*Crocodilus niloticus*), les phoques (*Arctocephalus pusillus*), le léopard (*Panthera Pardus*) et sangulier (*Pothamochoerus porcus*) complètent la liste des animaux qui créent les conflits au pays.

Tableau N°I.8: Espèces d'animaux en conflit avec les humains

N.º	Noms en portugais	Noms scientifiques	Fréquences de conflit (1-5)
1.	Crocodiles	<i>Crocodylus nilocotus</i>	3
2.	Eléphants	<i>Loxodonta africana</i>	5
3.	Phoques	<i>Arctocephalus pusilus</i>	4
4.	Hippopotames	<i>Hipopotamus amphibius</i>	3
5.	Sangliers	<i>Potamochoerus porcus</i>	1
6.	Lions	<i>Panthera leo</i>	2

**Legende: 1: moins confliteux... 5: plus confliteux**

Les principales causes de ce conflit varient en fonction de l'animal et du lieu où il se produit, mais la principale cause est l'occupation de l'habitat de l'animal par l'homme.

D'autre part, la paix que le pays connaît depuis 2002 facilite une plus grande circulation des populations humaines et animales dans les endroits où auparavant inaccessibles, la collecte des armes à feu par le gouvernement a contribué à une croissance des animaux sauvages, parce que de nombreuses armes étaient utilisées pour le braconnage.

Le déséquilibre écologique, en particulier dans la chaîne alimentaire des animaux (absence de prédateurs naturels), c'est aussi une source de conflit entre l'homme et l'animal, tel est le cas des phoques qui augmentent en nombre dans les eaux de Namibe suite à l'absence des requins blancs et l'hyène brune qui s'alimente des petits du phoque. Cette situation provoque le changement de l'habitat de ces animaux.

Cependant, du point de vue de la conservation, nous pourrions également tirer des leçons de cette augmentation des conflits entre les humains et les animaux. Face à cette réalité, nous pouvons encore dire que la population des espèces d'animaux qui était considérée en voie de disparition, ne cesse de croître.

#### **1.4.8: Vitalité de principaux services écosystémiques en Angola**

Analysant le tableau montrant la vitalité des principaux services écosystémiques en Angola, nous notons que la province de Cunene est présentée comme bénéficiaire d'un service de l'écosystème assez minime. En effet, cette région souffre souvent de beaucoup d'impact des changements climatiques tels que la sécheresse et les inondations.

Ce problème est aggravé par le bétail excessif dans la zone qui provoque le surpâturage dans la province en raison des pénuries alimentaires et du manque d'eau pour les personnes et leur bétail, ce qui provoque une forte mortalité des animaux.

Angola, étant un pays tropical, dispose d'un service moyen d'agroforesterie qui est encore raisonnable, mais au fil du temps, avec la pratique habituelle de la culture itinérante et l'abattage excessif des arbres et des forêts, pourraient contribuer à la réduction de ce type de service national.

En conséquence de cette dégradation, il peut aussi conduire à la transformation des forêts naturelles en forêts secondaires avec une possible intrusion d'espèces envahissantes comme l'herbe de Laos qui a commencé à se produire dans les provinces de Cabinda, Uíge, Bengo et Kwanza-Norte

Beaucoup de provinces de l'Est ont des ravins dans les villes ce qui met en danger de nombreuses infrastructures et des bâtiments publics ainsi que des voies de circulation. La même situation est un handicap pour la circulation des véhicules.

Les ravines dans de nombreux cas sont causées par la déforestation excessive aggravées par les fortes pluies qui s'abattent dans ces lieux.

Tableau N.ºI. 9: Vitalité des Principaux Services Ecosystémiques en Angola: 0-1: Inconnue; 1-5: Très Faible; 5-10: Raisonnable; 10-15: Bonne; 15-120: Excellente

Menaces	Provinces																			ANGOLA
	Bengo	Benguela	Bié	Cabinda	Cunene	Huambo	Huíla	K. Norte	K. Sul	K. Kubang	L. Norte	L. Sul	Luanda	Malanje	Moxico	Namibe	Uíge	Zaíre		
1. Comme source des produits du bois	10	10	10	18	10	10	10	15	15	18	14	14	10	15	15	05	18	18	13.1	
2. Comme source de protéine animale	15	18	08	18	05	10	10	17	15	18	16	16	15	10	15	18	18	18	15.3	
3. Utilisation des feuilles et racines	10	00	12	18	05	10	15	15	10	18	15	15	10	15	15	10	18	18	12.7	
4. Source des produits ne provenant du bois	15	10	10	15	05	10	10	15	10	15	16	16	05	15	16	05	15	15	12.1	
5. Protection bassin hydrographique	18	10	10	18	05	15	15	18	15	18	10	10	10	15	18	10	18	18	13.9	
6. Source de Plantes médicinales	15	10	10	15	05	08	10	15	10	15	15	15	10	10	10	10	15	15	11.8	
7. Agrofloresterie	10	05	05	15	05	05	05	18	05	10	05	05	05	10	10	02	18	18	08.7	
8. Plantes alimentaires	10	00	00	18	05	05	10	12	10	15	10	10	05	10	10	05	15	15	09.2	
9. Source de Plantes ornementales	10	00	00	15	00	10	05	10	05	10	05	05	05	05	05	05	10	05	06.1	
10. Régulation de Micro-climat	15	10	10	15	10	15	15	15	10	15	15	15	10	10	10	15	15	15	13.1	
11. Enlèvement du CO2	00	00	00	10	00	00	00	10	00	10	00	00	00	10	10	00	10	10	10.5	
12. Mangroves	15	05	00	05	00	00	00	00	05	00	00	00	10	00	00	00	00	10	03.9	
13. Zones humides	15	10	10	10	05	10	15	15	15	18	15	15	05	15	15	15	18	15	15.8	
14. Rivières	18	10	15	10	10	18	08	18	15	18	10	10	10	15	18	10	18	18	13.8	
15. Prévention de ravines	18	10	8	15	08	15	15	15	12	15	10	10	10	15	12	10	15	15	12.7	
16. Qualité des services écosistémiques	13,8	09.8	09.8	14.3	06.5	10.8	10.4	14.9	10.9	15.2	12.0	12.0	08.6	12.1	12.9	09.2	15.8	14.9	11.9	

**Chapitre II: MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION  
NATIONAL DE LA BIODIVERSITÉ (2007-2012)**

**II.1: Brève description du NBSAP angolais**

L'Angola a une riche biodiversité, ce qui conduit le gouvernement à prendre des mesures appropriées sa gestion durable. L'une des mesures est l'adoption d'une stratégie nationale pour la biodiversité et son plan d'action.

L'objectif de la stratégie consiste à incorporer dans les politiques de développement du pays et les programmes d'investissement public mis en œuvre par les secteurs, les efforts visant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Les dix objectifs stratégiques pour atteindre l'objectif global:

- Objectif stratégique 1: Promouvoir l'utilisation durable des éléments constitutifs de la biodiversité;
- Objectif stratégique 2: Accroître la représentation des biomes et des écosystèmes de l'Angola dans les domaines de la protection de l'environnement ;
- Objectif stratégique 3: Etudier et diffuser l'information sur la biodiversité;
- Objectif stratégique 4: Eduquer et sensibiliser sur le développement durable;
- Objectif stratégique 5: Renforcer la mise en œuvre des conventions et accords internationaux relatifs à la biodiversité ;
- Objectif stratégique 6: Renforcer le rôle des communautés locales dans la gestion de la biodiversité;
- Objectif stratégique 7: Mobiliser des fonds pour la conservation de la biodiversité;
- Objectif stratégique 8 : Renforcer les institutions liées à l'environnement;
  
- Objectif stratégique 9: Renforcer le développement d'une législation spécifique et sa mise en œuvre ;

- Objectif stratégique 10: Gérer, coordonner et suivre les actions pour la conservation de la biodiversité (NBSAP) ;

Les objectifs stratégiques choisis, nous ont amenés à établir les objectifs nationaux pour la biodiversité que le pays devrait atteindre d'ici l'an 2020, compte tenu des synergies internationales pour atteindre les objectifs d'Aichi et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

**Objectif stratégique 1: Promouvoir l'utilisation des éléments constitutifs de la biodiversité**

Environ 87,5% de la superficie totale de l'Angola est située en dehors des zones de protection de l'environnement. En conséquence, la conservation de la biodiversité dépendra des mesures ayant trait à l'utilisation durable des ressources naturelles dans ces domaines.

L'utilisation des terres et des ressources de la biodiversité en dehors des zones protégées comprennent des activités telles que:

1. Agriculture;
2. Extraction du bois;
3. Exploration des ressources marines et aquatiques;
4. L'exploitation minière;
5. L'exploitation pétrolière;
6. L'activité industrielle;
7. L'activité touristique ;
8. La Construction civile

Quant à ce domaine stratégique, les objectifs suivants ont été définis:

**Objectif national 1.1:** *D'ici 2017, créer les conditions techniques et humaines pour que tous les grands projets dans le pays réalisent des études d'impact environnemental et soient surveillés par des audits réguliers de l'environnement;*

**Objectif national 1.2:** *D'ici 2017, créer des compétences techniques et scientifiques pour que les agriculteurs, les pêcheurs et les forestiers s'adaptent à des pratiques durables qui soutiennent la conservation de la biodiversité;*

**Objectif national 1.3:** *D'ici 2017, élaborer des méthodes et des pratiques qui favorisent et garantissent la préservation des espèces et la régénération naturelle de la flore et de la faune;*

**Objectif national 1.4:** *D'ici 2020, Promouvoir le regroupement et la réinstallation des hommes dans les villages et villes, où se trouvent ces zones de conservation ;*

**Objectif national 1.5:** *D'ici 2017, créer les conditions techniques pour fournir aux populations des sources d'énergie alternative.*

## **Objectif stratégique 2: Accroître la représentation des biomes et des écosystèmes de l'Angola dans les domaines de la protection de l'environnement**

Actuellement, l'Angola dispose de 14 zones de conservation: Neuf parcs nationaux, un parc national et quatre réserves (voir annexe). Ces zones nécessitent toujours d'une gestion efficace.

La plupart de biomes du pays (... ..), certains écosystèmes, les habitats et les espèces rares ou menacées ne sont pas couverts par réseau de zones protégées existantes.

Quant à ce domaine, les objectifs suivants ont été fixés:

**Objectif national 2.1:** *D'ici 2020, évaluer l'état actuel des zones protégées existantes et de leurs infrastructures grâce à des enquêtes et des inventaires écologiques. Ceci éviterait les conflits d'utilisation des terres, comme beaucoup d'entre elles sont envahies par des personnes et d'autres activités portant préjudice à la conservation de la biodiversité.*

**Objectif national 2.2:** *D'ici 2020, proposer la création des zones protégées pour inclure les biomes, les écosystèmes, les habitats et les espèces rares ou menacées qui ne sont pas correctement protégés, en particulier dans les provinces de Uíge, Zaire, Kwanza Norte, Huambo, Bengo, Lunda Nord et Lunda Sud, augmentant ainsi la superficie des zones de conservation de 12,5% à 15% au pays.*

**Objectif national 2.3:** *D'ici 2020, mener des études qui permettront la création des zones de conservation de la biodiversité marine.*

**Objectif national 2.4:** *D'ici 2020, réhabiliter ou construire les infrastructures des zones de conservation pour permettre des activités de recherche scientifique sur la biodiversité, l'écotourisme, l'éducation et la sensibilisation à l'environnement.*

**Objectif national 2.5:** *D'ici 2020, créer les conditions attractives, qu'il soit public ou privé, pour la création d'au moins deux parcs zoologiques /botanique au pays.*

### **Objectif stratégique 3: Etudier et diffuser l'information sur la biodiversité**

L'état actuel de la conservation ou de la dégradation de la biodiversité au pays est peu connu. L'utilisation des connaissances existantes au sein des membres de la communauté rurale n'est pas suffisamment explorée.

Comme il est spécifié dans l'article 7 de la Convention sur la diversité biologique, il est nécessaire d'obtenir des informations de base pour la mise en œuvre de mesures appropriées pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Quant à ce domaine stratégique, les objectifs suivants ont été définis:

**Objectif national 3.1:** *D'ici 2020, Il a créé le Conseil national scientifique pour la Biodiversité (CCNB) dans les spécialités (mammifères, reptiles, oiseaux, insectes, poissons, plantes sauvages et cultivées) qui donnera son avis sur les questions de biodiversité.*

**Objectif national 3.2:** *D'ici 2020, étudier la situation actuelle des espèces exotiques dans le pays et publier une liste des principales espèces exotiques et envahissantes en Angola;*

**Objectif national 3.3:** *D'ici 2020, étudier la situation actuelle des espèces menacées ou disparues et publier la liste rouge du pays relativement aux espèces de la flore et de la faune menacées ou en voie de disparition;*

**Objectif national 3.4:** *D'ici 2020: Etudier les espèces moins connues et documentées, telles que les reptiles, les amphibiens, les insectes et les micro-organismes.*

#### **Objectif stratégique 4: Eduquer et sensibiliser sur le développement durable**

Le succès des efforts de conservation dépend de la compréhension de tous les Angolais.

Il est important que les différentes institutions impliquées dans la recherche, dans les écoles et dans les travaux de la communauté participent activement à la diffusion de l'information et à la sensibilisation du public sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Un grand effort a été fait au niveau international pour améliorer le degré de responsabilité envers le développement durable. En conséquence, l'Organisation des Nations Unies a déclaré 2011-2020 la Décennie de la biodiversité. **"Vivre en harmonie avec la nature"**, cela dépendra sur les actions à entreprendre dans divers domaines, ce qui nécessitera des changements dans les façons de penser, de vivre et travailler, ainsi que dans le mode de vie. Grâce à un travail d'équipe, les groupes sociaux apprennent les uns des autres la stratégie visant à atteindre l'objectif suivant :

**Objectif national 4.1:** *D'ici 2020, mener des activités massives d'éducation et de sensibilisation à l'environnement pour un développement durable à tous les niveaux: la population, les décideurs et exécutés, à l'occasion de dates liées à l'environnement.*

**Objectif national 4.2:** *D'ici 2020, la diffusion des connaissances et de l'information sur la biodiversité qui conduit à prendre des attitudes et mener des pratiques durables pour la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques en Angola.*

#### **Objectif stratégique 5: Renforcer la mise en œuvre des conventions et accords internationaux relatifs à la biodiversité**

Les Conventions et accords internationaux dont l'Angola fait partie doivent être mis en œuvre avec l'appui des informations scientifiques collectées au niveau national par le biais des enquêtes faites dans diverses spécialités.

La stratégie liée à cet objectif est la suivante

**Objectif national 5.1:** *D'ici 2015, créer de compétences techniques, juridiques et financières pour la mise en œuvre des principes de Conventions, Protocoles et les accords internationaux que l'Angola est signataire.*

**Objectif stratégique 6: Renforcer le rôle des communautés locales dans la gestion de la biodiversité**

On estime qu'environ 50 à 60% de la population angolaise vit dans les zones rurales, dépendant entièrement sur les ressources de la biodiversité pour leur économie de subsistance. Par conséquent, les communautés locales sont gardiennes importantes de la biodiversité. Il est donc d'une importance capitale la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité afin que ces communautés soient impliquées dans toutes les décisions relatives à l'utilisation des terres et des ressources naturelles et il y ait des incitations pour qu'elles soient intégrées dans la mise en œuvre.

**Objectif national 6.1:** *D'ici 2020, intégrer activement les populations locales dans la prise de décision sur des projets de conservation dans leurs zones de résidence;*

**Objectif national 6.2:** *D'ici 2020, fournir aux communautés locales, à travers des programmes d'extension rurale des techniques ou pratiques durables dans le traitement des composants de la biodiversité et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques de leur domaine de compétence.*

**Objectif stratégique 7: Mobiliser des fonds pour la conservation de la biodiversité**

Les questions de conservation de la biodiversité ne sont pas seulement une responsabilité directe du ministère de l'Environnement, mais doivent être considérées comme une responsabilité de tous les secteurs de la vie active du pays. Chaque secteur dans le cadre de ses activités doit intégrer et à réaliser dans ses programmes, des actions en faveur la conservation de la biodiversité.

Ainsi, la contribution de tous se reflète dans l'état de la biodiversité.

Les institutions privées dans le cadre de leurs responsabilités sociales peuvent et doivent signer des accords ou des partenariats pour financer des projets et des actions visant la conservation de la biodiversité.

La stratégie pour ce domaine est la suivante:

**Objectif national 7.1:** *à partir de 2014, intégrer les actions de conservation de la biodiversité dans les programmes sectoriels. Les institutions publiques et les gouvernements provinciaux doivent inclure chaque année dans leurs actions le plan national de la biodiversité (NBSAP 2014-2020), soutenus par le budget général de l'Etat (OGE).*

**Objectif national 7.2:** *à partir de 2014, collecter de fonds supplémentaires pour la biodiversité. Les entreprises publiques et privées ayant la capacité financière, dans le cadre de leurs responsabilités sociales, doivent célébrer des accords ou des protocoles avec des institutions scientifiques de recherche ou de conservation pour financer des projets ou des programmes liés à la conservation de la biodiversité.*

**Objectif national 7.3 :** *à partir de 2014, collecter des fonds pour la biodiversité. Dans le cadre du Fonds national pour l'environnement, la promotion des droits et des taxes sur la vente de produits liés aux ressources biologiques et des amendes aux contrevenants des lois environnementales.*

**Objectif national 7.4:** *à partir de 2015, prendre des mesures administratives qui visent à réduire le processus bureaucratique interne d'accès à des fonds étrangers, y compris ceux offerts par les organisations internationales à l'Angola.*

### **Objectif stratégique 8: Renforcer les Institutions liées à l'environnement**

Une grande diversité d'actions doit être mise en œuvre pour la conservation de la biodiversité en Angola. La capacité institutionnelle en Angola est souvent faible en termes de ressources humaines et financières. La mise en œuvre de ces mesures dépend donc de la capacité des individus et des institutions, de sorte qu'il puisse fonctionner efficacement. Le

renforcement des capacités devrait inclure les aspects de la formation technique et professionnelle dans divers domaines environnementaux pertinents à la conservation de la biodiversité. La modernisation des équipements et des infrastructures et une bonne coordination intra-institutionnel peut assurer de bons résultats dans la gestion de la biodiversité.

Le renforcement des institutions dépend également de la formation des gestionnaires des ressources naturelles, y compris des gardes et des surveillants de la chasse.

Les objectifs liés à ce domaine stratégique G sont les suivants:

**Objectif national 8.1:** *D'ici 2020, réaliser des actions de formation professionnelle des cadres angolais dans divers domaines de la biodiversité.*

**Objectif national 8.2:** *D'ici 2020, renforcer la capacité institutionnelle au niveau local pour améliorer la gestion durable de la biodiversité.*

**Objectif stratégique 9: Renforcer le développement d'une législation spécifique et sa mise en œuvre**

Malgré la fragilité de certaines lois et l'absence d'une autre, le point faible à cet égard a toujours été le manque de ressources humaines techniques, financières et qualifiées pour surveiller à tous les niveaux la mise en œuvre de la législation nationale sur la biodiversité.

**Objectif national 9.1:** *D'ici 2017, créer les conditions techniques pour le renforcement des capacités en ressources humaines dans le but de veiller à l'application des lois en vigueur;*

**Objectif stratégique 10: Gérer et suivre les actions pour la conservation de la biodiversité**

Les actions figurant dans ce document (2014-2020) seront mises en œuvre par divers acteurs, en l'occurrence les institutions gouvernementales, les associations de protection de l'environnement, les instituts de recherche scientifique, les établissements d'enseignement, le secteur privé, etc. Ainsi, il appartient à l'Exécutif, à partir de la commission de l'environnement multisectorielle (CMA) et le ministère de l'Environnement d'assurer la gestion, la coordination et le suivi d'activités réalisées par la NBSAP.

Pour assurer que les mesures contenues dans la Stratégie pour la biodiversité soit une partie intégrante des programmes sectoriels de gouvernance et les institutions donatrices, Les bureaux d'études, de planification et de statistiques (GEPE) de tous les secteurs du pays devraient servir comme points de contact du NBSAP afin d'inclure les actions de conservation de la biodiversité dans leurs programmes.

**Objectif national 10.1:** *à partir de 2015, veiller à ce que la gouvernance des secteurs puisse inclure dans leurs programmes des mesures de conservation de la biodiversité.*

**Objectif national 10.2:** *à partir de 2015; créer une Unité technique de coordination et de contrôle de l'exécution du NBSAP qui dressera des bilans annuels sur l'état de la biodiversité en Angola dans ses rapports*

## **II. 2: Mise en œuvre du NBSAP**

La mise en œuvre du NBSAP en Angola est raisonnable, bien que plusieurs des mesures énoncées dans le document soient appliquées pour diverses raisons, y compris le manque de fonds.

Un autre défi dans la mise en œuvre du NBSAP est le manque d'harmonisation dans la structuration du secteur de l'environnement au niveau local.

Le secteur de l'environnement n'est pas structuré de la même manière dans toutes les provinces. Dans de nombreux cas, il est annexé dans les ministères de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire. Cette situation relègue le secteur de l'environnement au second plan.

À la province de Luanda par exemple, il n'existe pas une section spécifique de l'environnement, son activité est souvent réalisée par le secteur des services communautaires.

Avec cette situation structurelle du secteur de l'environnement au niveau local, dans de nombreux cas, les questions environnementales ne sont pas pertinentes dans la prise de décision, elles sont considérées comme un obstacle au développement de la province,

puisque son représentant (chef de département ou de section) ne participe pas à la prise de décisions du Conseil de direction de la province.

Cette situation de la structure du secteur provincial de l'environnement affecte indirectement la conservation de la biodiversité suite aux nombreuses actions et décisions prises sans tenir compte de sa conservation.

De nombreuses actions d'expertise du secteur de l'environnement au niveau local, de même que les études d'évaluation sur l'impact environnemental des projets, sont relégués au second plan ou tout simplement ignorés.

Depuis la préparation du 4e rapport sur la biodiversité, les actions suivantes ont été réalisées:

Pendant cette période, les parcs nationaux ont bénéficié de la construction des infrastructures d'accès, la gestion et la surveillance, ainsi que la formation du personnel sur la gestion et la supervision de ces domaines.

Au parc national de Cangandala et à la réserve naturelle de Loando, habitat naturel de Palanca Negra Gigante (*Hippotragus niger variani*, un projet de partenariat public-privé visant la récupération et la conservation de cette espèce, symbole national, est en cours d'exécution.

A cet effet, il a été créé en 2009 un sanctuaire au parc national de Cangandala.

Ensuite, il s'est réalisé les opérations de capture des femelles et des mâles de l'espèce. Cette activité a permis en 2010 la naissance du premier petit.

En 2011, il y a eu lieu la deuxième opération de capture de Palancas Negras à la réserve intégrale de Loando et ont été transférés au sanctuaire du parc national de Cangandala, avec la capture de deux mâles et six femelles plus jeunes.

Depuis le début de ces captures, il y a eu naissances de 4 Palancas Negras, totalisant 21 individus dans le sanctuaire. Ce nombre semble faible car seulement 10 femelles sont chargées de la reproduction mais aussi le nombre réduit de mâle pourrait être la cause de la mauvaise fécondité des femelles. Il y a lieu de rappeler qu'en 2009, on a constaté l'hybridation spontanée entre les femelles de la Palanca Negra Gigante (*Hippotragus Niger variani*) et les mâles de Palanca Vermelha (*Hippotragus equinus*).

Il y a eu création de trois parcs nationaux: les parcs nationaux de Mayombe, de Luiana et de Mavinga, sur une étendue de 86 000 km<sup>2</sup> et la réhabilitation du parc régional de Chimaravala.

Les parcs créés en 2011, dans la résolution de l'Assemblée nationale sont d'une importance capitale car ils font partie d'un réseau de zones de conservation des régions écologiques comme la forêt de Mayombe, qui fait partie d'un écosystème de la forêt tropicale humide du bassin de la rivière Congo et des zones de conversation transfrontalières en vertu d'un accord tripartite signé en 2009 entre les gouvernements d'Angola, du Congo Brazzaville et de la RD Congo dans le cadre de la création de la Réserve de biosphère du Mayombe.

D'autre part, les parcs nationaux de Luiana et Mavinga, font également partie du parc transfrontalier de Kavango-Zambèze de cinq pays d'Afrique Australe sont l'Angola, le Botswana, la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe, transformant cette région, à l'une des plus grandes zones transfrontalières de conservation, avec tous leurs avantages environnementaux et économiques.

### **II. 3: Les résultats de la mise en œuvre du NBSAP de 2007 à 2012**

Pour représenter les statuts des actions prévues dans le cadre de la mise en œuvre du NBSAP 2007-2012, les symboles suivants ont été utilisés :

- **Action réalisée: (↑)**
- **Action en cours: (→)**
- **Action non réalisée: (X)**

**II.3.1: Domaine stratégique A: Recherche et diffusion de l'information****Tableau n.ºII.1: Objectif stratégique A: Recherche et diffusion d'information**

Objectif	Actions Prévues	Résultat
<b>A1.1.</b>	Élaborer des programmes de recherche (y compris les activités, le calendrier et le budget) sur la biodiversité en Angola.	→
<b>A12</b>	Réaliser une étude des institutions existantes et des professionnels et de développer un programme de rationalisation des moyens, promouvoir la formation et l'appui financier	→
<b>A1.3</b>	Réaliser des études détaillées sur la situation actuelle des espèces endémiques et en voie de disparition ou spécifique	
	a) -Etudes sur la condition de Lamantin d'Afrique - <i>Trichechus senegalensis</i> )	↑
	b)- Etudes sur les tortues marines	↑
	c)- Etude sur la Palanca Negra Gigante – <i>Hippotragus niger variani</i>	↑
	d)- Etude sur la distribution de l'avifaune	X?
	e) Des études sur les primates, gorilles, Gorilla gorilla et le chimpanzé, Pan ....	→
<b>A.1.4</b>	Mener des recherches sur les espèces et peu connus ou documentés comme les reptiles, les amphibiens, les insectes et les micro-organismes	→
<b>A1.5</b>	Effectuer et diffuser des études largement sur les habitats et les écosystèmes côtiers terrestres et à haute valeur biologique, à savoir;	
	a) Galeries forestières dans les vallées de la Cuango, Luachimo et Kasai à la province de Luanda	→
	b) Les forêts tropicales (forêt de Mayombe) dans la province de Cabinda	→
	c) Les forêts afro-montagnardes dans les provinces de Huambo, Benguela, Kwanza Sul et Huila et en particulier les forêts sur le mont Moco	X
<b>A1.6</b>	Mener des études pour documenter et diffuser les caractéristiques biologiques des espèces marines et côtières afin de déterminer la situation actuelle et identifier les menaces et formes de protection.	→
<b>A 1.7</b>	Déterminer les conditions de formations de mangrove et en particulier les causes de leur mortalité dans les estuaires situés entre les rivières Chiloango, Congo et Bengo.	→
<b>A1.8</b>	Établir une cartographie et le zonage de la sensibilité écologique des zones côtières et marines.	↑
<b>A1.9</b>	Réaliser et diffuser des études sur la biodiversité des zones humides continentales et des écosystèmes afin d'évaluation de leur état actuel, les menaces et les moyens de préserver les bassins hydrographiques du pays.	→
<b>A2.1</b>	Procéder à l'évaluation des forêts indigènes et de l'érosion des sols locaux à être sélectionnés en fonction des critères à déterminer.	X
<b>A2.2</b>	Mener des études dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et des forêts afin que ces activités	X

	soient moins nuisibles à l'environnement pour éviter les risques environnementaux tels que l'érosion des sols, la pollution et la perte du patrimoine biologique et génétique.	
A2.3	Étudier et suivre les problèmes de l'environnement urbain, fournissant l'appui à la définition de stratégies harmonieuses de développement urbain	X
A2.4	Effectuer l'inventaire des situations pertinentes de la côte et évaluer les menaces actuelles et possibles (y compris les déversements de pétrole) en tenant compte de l'étude de cartographie et de zonage des zones.	→
A2.5	Mener des études sur l'impact des activités de la pêche qui sont pratiquées dans les eaux côtières de l'Angola, en mettant un accent particulier sur les captures accidentelles des tortues, des dauphins et des oiseaux marins.	X
A2.6	Grâce à la recherche, identifier de nouvelles pratiques de pêche durables pour éviter les captures accidentelles.	X?
A2.7	Mener des études sur les pratiques traditionnelles des communautés rurales et leurs connaissances qui peuvent contribuer à une meilleure gestion des ressources biologiques.	X?
A2.8	Mener des études sur les effets environnementaux actuels et la mobilité de la population suite à la fin de la guerre particulièrement dans les zones de réinstallation.	→
A2.9	Mener des études pour déterminer la situation actuelle et les risques potentiels et les avantages en ce qui concerne les espèces exotiques envahissantes en Angola et prendre des mesures visant leur éradication.	X
A2.10	Réaliser des études taxonomiques, ethnozoologiques et ethnobotaniques angolaises pour préserver leur patrimoine scientifique	X
A3.1	Préparer un plan pour la création d'un centre de documentation et d'information (CDI)	→
A3.2	Maintenir en état de fonctionnement un centre de documentation et d'information	↑
A3.3	Créer un réseau d'informations au niveau national pour partager les ressources et permettre la diffusion de l'information afin que toutes les provinces et les municipalités aient accès à l'information	X
A3.4	Créer un espace de rédaction pour la compilation, la révision, l'édition et la publication de l'information sur la biodiversité en Angola	X

**II.3.2: Domaine stratégique B : Éducation pour le développement durable**

- **Action réalisée = (↑)**
- **Action en cours: (→)**
- **Action non réalisée (X)**

**Tableau n.ºII.2: Objectif Stratégique B: Education pour le développement durable**

Objectif	Actions Prévuees	Résultat
<b>B1.1</b>	Formuler une stratégie pour l'éducation au développement durable (formel et informel) pour créer la conscience civique et de promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité	→
<b>B1.2</b>	Formuler des propositions pour compléter et améliorer les questions d'environnement et de la biodiversité dans les programmes des écoles primaires et secondaires	↑
<b>B1.3</b>	Mettre en œuvre des programmes d'éducation pour le développement durable et des campagnes de sensibilisation à tous les niveaux à travers des conférences, des débats et des programmes de radio et de télévision en utilisant les langues locales sur l'importance de la conservation et de l'utilisation des ressources biologiques de manière durable.	↑
<b>B1.4</b>	Participer activement à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.	↑
<b>B1.5</b>	Introduire dans tous les projets de conservation et de gestion de la biodiversité, l'éducation au développement durable en termes de formation et de production et diffusion de matériel.	↑
<b>B1.6</b>	Développer et mettre en œuvre de nouvelles méthodes et approches pour appliquer les processus de l'éducation de développement durable dans tous les aspects de l'éducation environnementale.	→
<b>B2.1</b>	Divulguer la loi fondamentale de l'environnement et d'autres lois environnementales.	↑
<b>B2.2</b>	Diffuser des connaissances et des informations sur l'importance de la conservation de la biodiversité au sens large et à tous les niveaux, avec un accent particulier sur les communautés rurales, les leaders d'opinion, les dirigeants et les éducateurs.	→
<b>B2.3</b>	Développer des programmes de formation à court et moyen terme pour les personnes qui travaillent directement avec les communautés, en utilisant les manuels sur l'éducation environnementale	↑

### II.3.3: Domaine stratégique C: Gestion de la biodiversité dans les secteurs de protection environnementale

- **Action réalisée = (↑)**
- **Action en cours: (→)**
- **Action non réalisée (X)**

**Tableau n.ºII.3: Domaine stratégique C: Gestion de la biodiversité dans les secteurs de la protection environnementale**

Objectif	Actions Prévues	Résultat
<b>C1.1</b>	Évaluer la situation actuelle de la biodiversité dans les parcs en ce qui concerne la conservation afin de confirmer que le nombre et l'emplacement des zones existantes de protection de l'environnement ainsi que leurs limites et configuration actuelle correspondant aux besoins actuels du pays.	→
<b>C1.2</b>	Redéfinir, si nécessaire, les limites écologiques des zones protégées existantes et proposer la création des zones de protection de l'environnement	→
<b>C2.1</b>	Identifier et créer des zones protégées pour inclure des exemples d'écosystèmes, des habitats et des espèces importantes non couvertes dans les processus de conservation.	→
<b>C3.1</b>	Réhabiliter les zones protégées existantes	→
<b>C3.2</b>	Concevoir des plans de gestion visant à leur réadaptation et consolidation y compris l'amélioration des zones de protection de l'environnement	→
<b>C3.3</b>	Étudier en détail et attention la situation des communautés qui vivent à l'intérieur et aux zones adjacentes à celle de protection de l'environnement, formulant pour chaque cas, le traitement le plus approprié.	→
<b>C4.1</b>	Augmenter le nombre de gardes forestiers et chasse, leur donnant une formation adéquate et créer des conditions favorables pour leur carrière afin d'effectuer un contrôle efficace du braconnage et de la destruction des forêts.	→
<b>C4.2</b>	Mettre en œuvre un moratoire interdisant les grandes activités de chasse des mammifères et d'autres espèces en voie d'extinction jusqu'à ce que les populations animales soient suffisamment rétablies.	→
<b>C4.3</b>	Mettre en place une interdiction permanente de la chasse d'espèces en voie de disparition et se conformer aux orientations établies dans les listes rouges nationales et internationales pour les plantes et les animaux	X
<b>C4.4</b>	Investir dans la réhabilitation des infrastructures de principales zones de protection de l'environnement pour le développement de l'écotourisme	→

### II.3.4: Domaine stratégique D: Utilisation durable des composants de la biodiversité

- **Action réalisée = (↑)**
- **Action en cours: (→)**
- **Action non réalisée (X)**

#### Tableau n.ºII.4: Domaine stratégique D: Utilisation durable des composants de la biodiversité

Objectif	Actions prévues	Résultat
D1.1	Préparer des plans intégrés pour l'utilisation et l'exploitation des ressources biologiques qui incarnent des aspects économiques et sociaux afin de conserver la biodiversité en Angola	X
D1.2	Créer des mécanismes d'incitation pour l'adoption des systèmes agricoles durables, y compris les pratiques qui enrichissent la matière organique du sol et la rotation des cultures	X
D1.3	Créer des mécanismes pour décourager l'utilisation de systèmes agricoles et d'élevage de bétail le long des rivières nocifs pour l'environnement	X
D1.4	Mettre en œuvre des projets pilotes pour réduire le surpâturage dans les zones sélectionnées, y compris des mesures comme la création de plus des points d'abreuvement afin d'améliorer les pâturages et le système de commercialisation du bétail	X
D1.5	Revoir et mettre en œuvre la réglementation sur l'utilisation de pesticides, d'herbicides et de défoliants dans le secteur agricole	X
D2.1	Mettre en œuvre des projets pilotes afin de minimiser la pression sur les forêts en remplaçant le bois et le charbon comme des sources d'énergie alternatives	→
D2.2	La mise en œuvre des projets pilotes pour la création de périmètres de forêts communautaires visant à répondre aux besoins des populations en bois et charbon.	X
D2.3	Créer de pépinières locales pour faciliter le reboisement et la plantation de forêts communautaires comme un moyen de lutter contre la déforestation.	→
D2.4	Créer des polygones forestiers et revitaliser ceux qui existent dans les centres urbains	X
D3.1	Mettre en œuvre des mesures de contrôle appropriées pour les activités de pêche telles que les patrouilles sur les eaux territoriales et le long de la côte pour contrôler la pêche illégale	→
D3.2	Veiller à ce que les quotas de pêche fixés par le ministère de la Pêche soient payés	→

<b>D3.3</b>	Mettre en œuvre l'introduction de nouvelles pratiques et incitations de pêche en Angola à travers des projets pilotes afin d'éviter la capture accidentelle d'espèces menacées comme les tortues, les dauphins et les oiseaux marins	X
<b>D3.4</b>	Effectuer le suivi scientifique de l'aquaculture en ce qui concerne l'évolution des habitats et des impacts possibles sur la biodiversité	X?
<b>D4.1</b>	Veiller à ce que l'évaluation de l'impact environnemental soit réalisée pour les projets susceptibles d'avoir un effet défavorable sur la biodiversité	↑
<b>D4.2</b>	Veiller à ce que les concessionnaires de mines de diamants et de produits pétroliers soient obligés à formuler et mettre en œuvre des plans de gestion environnementale pour atténuer les impacts négatifs et assurer la remise en état des zones perturbées en conformité avec le décret sur l'évaluation des impacts environnementaux	→
<b>D4.3</b>	Procéder à la réglementation, la planification et la supervision de l'exploitation de matériaux de construction d'origine minière	→
<b>D4.4</b>	Établir des programmes de réadaptation pour les écosystèmes côtiers en difficulté en raison de l'activité humaine, en particulier dans les marais salants et les baies à proximité de centres urbains	→
<b>D4.5</b>	Formuler un plan pour l'installation de réseaux de traitement des eaux usées ou des effluents industriels dans les zones à risque le long de la zone côtière et l'utilisation de boues interne à l'agriculture	X?
<b>D5.1</b>	Mettre en place un moratoire sur la chasse des mammifères (en dehors des zones de protection de l'environnement) et d'autres espèces en danger d'extinction jusqu'à ce que les populations animales soient suffisamment rétablies.	↑
<b>D5.2</b>	Mettre en place une interdiction permanente sur la chasse des espèces menacées d'extinction (en dehors des zones de protection de l'environnement) et les listes rouges nationales et internationales comme la Palanca negra gigante, le gorille, l'éléphant et le chimpanzé.	↑
<b>D5.3</b>	Contrôler l'exploitation des espèces de plantes endémiques, les espèces rares et menacées et les listes rouges nationales et internationales constants grâce à une meilleure inspection.	X
<b>D6.1</b>	Formuler et mettre en œuvre des projets et des mesures pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en danger d'extinction.	→
<b>D6.2</b>	Formuler et mettre en œuvre une gestion durable des projets dans les habitats et les écosystèmes terrestres, en particulier la création de jardins botaniques et des sanctuaires pour les espèces de grande valeur pour la biodiversité	→
<b>D6.3</b>	Formuler et mettre en œuvre des projets pour la conservation des mangroves en particulier dans les estuaires des rivières de Chiloango, de Congo, de Bengo et de Kwanza.	X
<b>D7.1</b>	Formuler et mettre en œuvre des programmes pour le contrôle, la prévention et l'éradication des	→

	espèces envahissantes en Angola	
<b>D8.1</b>	Promouvoir les activités de conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole	→

### II.3.5: Domaine stratégique E: Le rôle des communautés dans la gestion de la biodiversité

➤ **Action réalisée = (↑); Action en cours: (→); Action non réalisée (X)**

#### Tableau n.ºII.5: Domaine stratégique E: Le rôle des communautés dans la gestion de la biodiversité

Objectif	Actions Prévue	Résultat
E1.	Mettre en œuvre des programmes de sensibilisation pour assurer une plus grande implication des communautés et des autorités locales dans la prise de décision concernant la gestion des ressources biologiques et conservation de l'environnement	→
E2.	Assurer à partir des organes de formation, la reconnaissance des droits des communautés, déjà inscrits dans la législation spécifique en tant que mode de gestion de la biodiversité	↑
E3.	Mettre en œuvre des programmes de communication (ateliers) afin de renforcer les connaissances et l'utilisation de la biodiversité et le rôle des guérisseurs traditionnels dans sa conservation et sa gestion	↑
E4.	Assurer l'accomplissement de la législation concernant la consultation publique des communautés locales avant d'approuver un projet avec un impact prévisible sur leur environnement.	↑foto
E5.	Veiller à ce que les agriculteurs aient droit de planter, conserver, utiliser, échanger et vendre leurs variétés de plantes cultivées conformément aux mécanismes juridiques existants.	↑
E6.	Réaliser une étude approfondie sur toute l'étendue du pays afin de documenter les connaissances existantes et les pratiques traditionnelles liées à la gestion de la biodiversité.	→
E7.	Mener des études pour documenter les pratiques traditionnelles "positives et négatives" pour la gestion de la biodiversité, en distinguant les aspects économiques, sociaux et culturels et réaliser des ateliers avec la population	→
E8.	Étudier les ressources et les pratiques médicales traditionnelles pour intégrer des pratiques positives dans le système national de santé et sauvegarder leur commercialisation.	→
E9.	Étudier et préparer les conditions nécessaires pour assurer la protection des communautés quant à la biodiversité ainsi qu'au partage juste et équitable des avantages découlant de leurs savoirs traditionnels principalement sur les plantes médicinales.	↑foto
		↑

E10.	Etudier des mécanismes de participation communautaire à la gestion de la biodiversité pour analyser l'articulation de ses formes de gestion avec celle liée à l'Etat et à	
E11.	l'utilisation durable de ressources biologiques	→
E12.	Promouvoir l'intégration des espèces liées à l'utilisation durable des ressources biologiques dans les programmes de développement.	X

### II.3.6: Domaine stratégique F: Renforcement institutionnel

- **Action réalisée = (↑)**
- **Action en cours: (→)**
- **Action non réalisée (X)**

**Tableau n.º II.6: Domaine stratégique F: Renforcement institutionnel**

Objectif	Actions prévues	Résultat
F1.1	Élaborer un programme de formation scientifique des experts dans les études de biodiversité liés à des musées, universités, organisations environnementales et à d'autres institutions.	→
F1.2	Assurer la formation initiale et professionnelle pertinente pour renforcer les capacités techniques afin d'assurer une bonne gestion de la biodiversité.	↑
F1.3	Assurer la formation des consultants nationaux en évaluation de la biodiversité et de l'impact environnemental	↑
F2.1	Développer la modernisation des programmes d'infrastructure et d'équipement de base afin de les adapter aux besoins nécessaires dans le domaine de la biodiversité	→
F2.2	Élaborer des programmes d'assistance et de coopération technique pour contribuer au développement du potentiel scientifique de l'Angola. (Lagoa do carumbo, SAREP)	↑
F2.3	Créer la capacité infrastructurelle, humaine, technique et financière pour un fonctionnement normal du centre de documentation et d'information (CDI) afin d'emmagasiner toutes les informations sur la biodiversité en Angola	→
F2.4	Créer la capacité infrastructurelle, humaine et technique afin de faciliter la coordination entre les secteurs	X
F2.5	Mettre en place et former un cadre national de biosécurité pour superviser et contrôler l'entrée au pays et l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM)	X

<b>F2.6</b>	Renforcer la capacité institutionnelle et technique des organismes chargés de la collecte, le traitement, l'analyse et la publication des données démographiques et statistiques avec une priorité pour l'Institut National de la Statistique (INE)	X
<b>F2.7</b>	Elaborer et distribuer des répertoires des consultants nationaux ayant une formation et expérience dans le domaine de la biodiversité et d'autres domaines d'expertise	X
<b>F2.8</b>	Créer un système de coordination et de fonctionnement des points focaux nationaux pour la fourniture de l'information sectorielle notamment de la biodiversité afin d'actualiser la base de données d'informations sur l'environnement et faciliter le processus d'élaboration des rapports sur l'environnement	X

**II.3.7: Domaine stratégique G: Législation et sa mise en oeuvre (Voir le cabinet juridique)**

- **Action réalisée = (↑)**
- **Action en cours: (→)**
- **Action non réalisée (X)**
- 

**Tableau n.ºII.7: Domaine stratégique G: Législation et sa mise en œuvre**

<b>Objectif</b>	<b>Actions prévues</b>	<b>Résultat</b>
<b>G1.1</b>	Améliorer l'application de la loi et de la réglementation sur la réalisation d'études d'impact sur l'environnement en particulier dans les domaines de l'exploitation pétrolière et de diamants pour assurer la prise de mesures de gestion environnementale appropriées	↑
<b>G1.2</b>	Revoir la législation sectorielle afin d'intégrer et d'articuler la composante de la biodiversité dans les différents secteurs économiques	↑
<b>G1.3</b>	Adoption d'une loi en préparation concernant les parcs, les réserves et d'autres domaines de la protection de l'environnement	→
<b>G1.4</b>	Approuver la loi crimes contre l'environnement en cours d'élaboration et d'autres lois sur la responsabilité environnementale	→
<b>G1.5</b>	Renforcer les institutions qui ont la responsabilité civile, administrative et pénale de l'environnement y compris l'étude et la mise en œuvre des formes de participation de la population à soutenir le travail de ces institutions	→

<b>G1.6</b>	Créer des mécanismes pour la mise en œuvre de la législation de réglementation sur l'interdiction des importations d'organismes génétiquement modifiés et de l'approbation de la législation sur l'accès aux ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés	→
<b>G1.7</b>	Revoir et reformuler si nécessaire, la législation et les mesures concernant le contrôle d'entrée dans le pays des espèces exotiques susceptibles de devenir envahissantes au détriment des espèces locales	→
<b>G1.8</b>	Adopter une législation et mesures en ce qui concerne le contrôle de la sortie du pays des espèces et ressources génétiques	→
<b>G2.1</b>	Renforcer les mécanismes de recommandations des conventions et protocoles de mise en œuvre (CDB, CITES, CMS, Ramsar, Cartagena) à travers la formation des services pour les ports et les aéroports de frontières	→
<b>G2.2</b>	Approuver et ratifier la Convention sur les zones humides d'importance internationale, particulièrement les habitats des oiseaux aquatiques (Convention de Ramsar)	↑
<b>G2.3</b>	Ratifier la CITES et le Protocole de Cartagena sur la biosécurité	↑
<b>G2.4</b>	Examiner la possibilité d'adhérer aux conventions et accords africains relatifs à la diversité biologique: Convention d'Alger 1968, Accord de Lusaka-1994, Bamako-1997 et d'Aarhus de 1998.	→
<b>G3.1</b>	Assurer la participation de l'Angola à la conférence des parties des accords multilatéraux sur l'environnement	↑
<b>G3.2</b>	Renforcer la participation de l'Angola aux initiatives régionales et internationales relatives à la biodiversité dans le cadre de la SADC, du NEPAD et de l'OMD	↑
<b>G3.3</b>	Établir et maintenir des points focaux stables pour remplir les engagements de l'Angola, ainsi que le suivi des négociations régionales et internationales	↑

### II.3.8: Domaine stratégique H: Gestion, coordination et contrôle

- **Action réalisée = (↑)**
- **Action en cours: (→)**
- **Action non réalisée (X)**

**Tableau n.º II.8: Domaine stratégique H: Gestion, coordination et contrôle**

Objectif	Actions prévues	Résultat
H1.1	Identifier les bureaux et les structures de l'unité ainsi que la mobilisation des ressources financières pour le fonctionnement normal de l'unité de gestion et de la coordination de la stratégie	(X)
H1.2	Identifier et recruter des ressources humaines pour le fonctionnement normal de l'unité de gestion et de coordination du NBSAP	(X)
H1.3	Définir des termes de référence, élaborer des propositions de projets sur base d'activités identifiées dans le NBSAP et les mettre en œuvre	→
H1.4	Elaborer les termes de référence pour l'identification de partenaires et coordonner les activités de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du processus NBSAP	→
H2.1	Préparer des brochures d'information, publier des livres sur la biodiversité en Angola et effectuer des actions pour la diffusion des résultats des activités de mise en œuvre de la NBSAP	→
H2.2	Préparer des rapports annuels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des NBSAP et de sa large distribution à l'échelle nationale	→

#### II.4: Evaluation générale l'application de la convention CDB en Angola

Le cadre général de la mise en œuvre du NBSAP 2007-2012, nous pouvons préciser, en fonction des résultats obtenus dans chaque objectif fixé l'interprétation suivante :

#### Objectif A: Recherche et Diffusion de l'Information

##### Recherche et Diffusion de l'Information

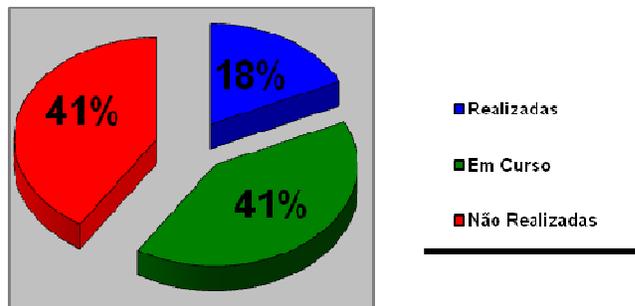
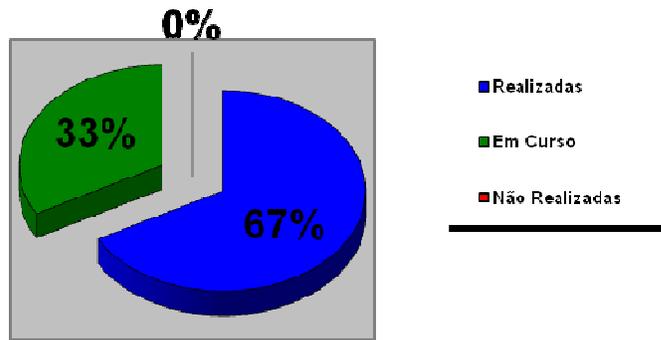


Figure 3: Actions prévues dans la Recherche et Diffusion de l'Information

Signalons que la recherche et la diffusion de l'information en Angola ne sont pas très courantes. Les activités prévues pour cet objectif n'ont été réalisées seulement à 18%.

### **Objectif B: Education pour le développement durable**

#### **Education pour le Développement durable**



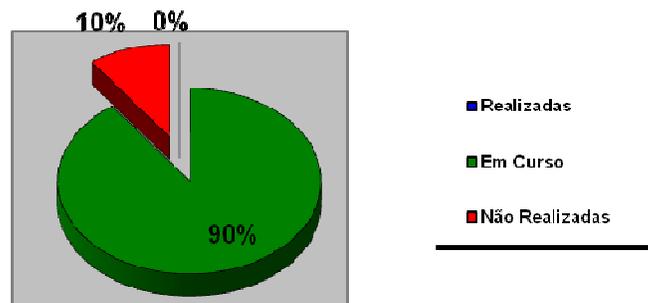
**Figure 4:** Actions prévues dans l'Education pour le Développement durable

Dans ce chapitre, la grande majorité d'activités prévues ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.

L'éducation et la sensibilisation étant un facteur important dans la prise de conscience sur la conservation de la biodiversité, nous pourrions considérer comme satisfaisants les résultats de cet objectifs.

### **Objectif C: Gestion de la Biodiversité dans les Domaines de Protection**

#### **Gestion de la Biodiversité dans les domaines de Protection Environnementale**

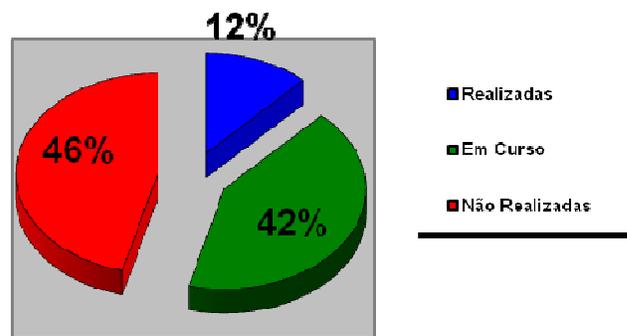


**Figure 5:** Actions prévues dans la Gestion de la Biodiversité dans les domaines de Protection

La dégradation des infrastructures des domaines de conservation au terme du conflit armé démontre que les défis de reconstruction sont énormes. Raison pour laquelle, la plupart d'activités prévues dans ce secteur sont en cours d'exécution, seulement 10% ont été réalisées. Leur exécution dépend de la conclusion des autres, à l'instar de l'élaboration des plans de gestion des parcs nationaux qui seront faits au terme des inventaires des respectifs domaines de conservation.

**Objectif D: Utilisation Durable des Composants de la Biodiversité**

**Utilisation Durable des Composants de la Biodiversité**

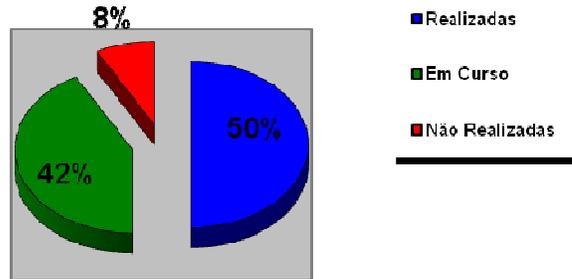


**Figure 6:** Actions prévues dans l'Utilisation durable des composants de la Biodiversité

Étant donné que la recherche scientifique sur les composants de la biodiversité est très rare en Angola, cela démontre que dans ce domaine, il n'a pas été possible de réaliser la plupart d'activités prévues car beaucoup d'entre elles dépendent de l'utilisation des autres. C'est le cas de l'inventaire sur les forêts qui est en cours et dont les résultats contribueront à la gestion et à l'utilisation durable des forêts.

### **Objectif E: Le rôle des communautés dans la Gestion de la Biodiversité**

**Le Rôle des Communautés dans la Gestion de la Biodiversité**

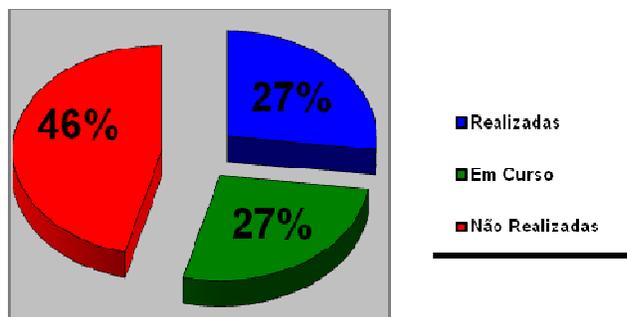


**Figure 7:** Actions prévues dans la promotion du rôle des communautés dans la gestion de la biodiversité

Les communautés locales ont été impliquées ou prises en compte dans la gestion et la prise de décision sur la biodiversité, ce qui explique pourquoi ces activités ont été réalisées à 50%. Le partage des avantages est également reflété dans la Stratégie de lutte contre la pauvreté dans laquelle l'exploitation des ressources naturelles assure aux communautés locales le droit du travail et la réalisation des projets sociaux tels que la construction d'écoles, de centres de santé et l'approvisionnement en eau potable.

### **Objectif F: Renforcement Institutionnel**

**Renforcement Institutionnel**

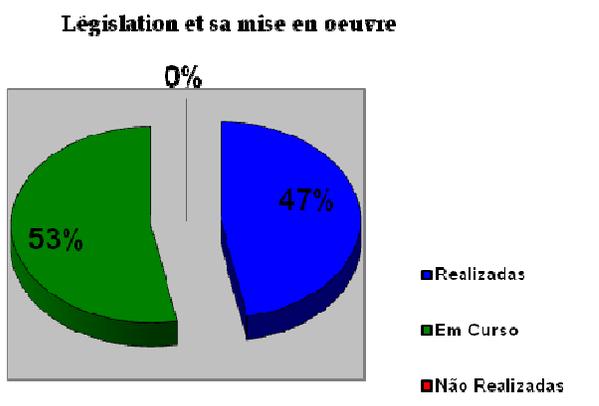


**Figure 8:** Actions prévues dans le Renforcement Institutionnel

La grande majorité d'actions prévues dans le cadre de cet objectif, c'est la formation du personnel dans la fiscalisation et la gestion de la biodiversité. D'autre part, la formation du personnel n'a été faite car ce processus aussi dépend d'autres institutions qui devraient assurer sa durabilité.

La construction des infrastructures de fiscalisation comme les postes de contrôle, figurent parmi les actions en cours.

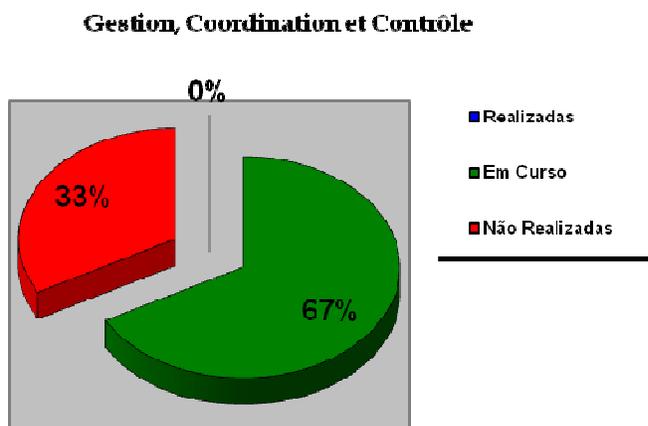
### Objectif G: Législation et sa mise en œuvre



**Figure 9:** Actions prévues dans l'élaboration de la Législation et sa mise en œuvre

Seulement 47% d'actions ont été réalisées parce que beaucoup d'entre elles sont en cours, tels que l'élaboration, la révision et l'approbation de la législation du secteur qui traverse de nombreuses formalités jusqu'à ce qu'ils soient approuvés et mis en œuvre.

### Objectif H: Gestion, Coordination et Contrôle



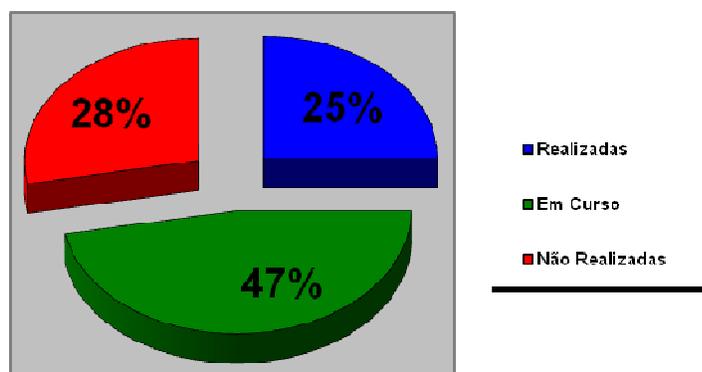
**Figure 10:** Actions prévues dans la Gestion, Coordination et Contrôle du NBSAP

Dans cette section, aucune action n'était terminée alors que la plupart restaient en cours. Aucun organisme autonome n'a été crée pour gérer, coordonner et suivre la mise en œuvre du NBSAP. Par conséquent, les rapports périodiques de la mise en œuvre de la stratégie n'ont pas été tracés. Ce fut effectivement l'un des enseignements tirés de la mise en œuvre du NBSAP, la nécessité de la création d'un organisme indépendant qui pourrait servir de modérateur dans la gestion de la biodiversité, en élaborant le rapport périodique d'alerte de toute situation qui met en danger la biodiversité en Angola.

**TABLEAU N.º II. 9: RÉSUMÉ D'ÉVALUATION DU NBSAP 2007-2012**

Objectifs stratégiques	N.º d'Actions prévues	Actions réalisées		Actions en cours		Actions non réalisées	
		N.º	%	N.º	%	N.º	%
A	29	5	18	12	41	12	41
B	9	6	67	3	33	0	0
C	10	0	0	9	90	1	10
D	26	3	12	11	42	12	46
E	12	6	50	5	42	1	8
F	11	3	27	3	27	5	46
G	15	7	47	8	53	0	0
H	6	0	0	4	67	2	33
<b>NBSAP</b>	<b>118</b>	<b>30</b>	<b>25%</b>	<b>55</b>	<b>47%</b>	<b>33</b>	<b>28%</b>

**NBSAP : Stratégie et Plan National de la Biodiversité**



**Figure 11:** Evaluation Générale des Actions prévue au NBSAP 2007-2012

## **II.5: Efficacité du NBSAP 2007-2012**

Le NBSAP 2007-2012 étant la première expérience en Angola, n'a pas quasiment atteint son but puisque seulement 28% des actions programmées ont été réalisées. L'éducation et la sensibilisation à la conservation de la biodiversité sont les actions qui ont principalement été menées, ce qui nous assure qu'au cours de cette période, le message sur la conservation de la biodiversité a été transmis. L'utilisation et la gestion de la biodiversité ainsi que le renforcement des institutions doivent être renforcés parce que cette stratégie n'a pas été réalisée dans plupart d'activités prévues. La gestion de la biodiversité dans les zones protégées sont des actions qui ne se terminent pas en ce moment et poursuivent leur exécution.

(Ver tableau II.9).

## **II-6. Leçons tirées dans la mise en œuvre du NBSAP 2007-2012**

### **4.1. Qui est le titulaire du NBSAP?**

L'un des enseignements tirés dans la mise en œuvre de notre NBSAP était que beaucoup de secteurs n'étaient pas identifiés par la stratégie, parce que ce document a été considéré comme unique et exclusif du ministère de l'Environnement, malgré qu'il ait été approuvé par le Conseil des ministres.

En réponse à cette leçon, le NBSAP 2014-2020, prévoit l'intégration de tous les secteurs concernés à la biodiversité et identifier leurs actions de conservation de la biodiversité dans le cadre de leurs activités et proposer leurs budgets annuels.

La stratégie sera préfacée par le Chef de l'Exécutif ou le Président de la République afin que qu'elle soit respectée par tous les secteurs de la vie active du pays et elle devra être considérée comme la Stratégie de l'Exécutif pour la biodiversité.

#### **4.2. Contribution sociale du NBSAP:**

Une autre leçon apprise lors du dernier NBSAP est sa faible capacité à créer de l'emploi et sa participation à la lutte contre la pauvreté. Cette stratégie s'est basée davantage sur la sensibilisation et l'éducation environnementale de la population ainsi que le développement et l'actualisation des lois sur la conservation de la biodiversité.

La nouvelle version du NBSAP, outre sa principale mission de contribuer à la conservation de la biodiversité, a également l'intention de participer à la réduction du chômage et de la pauvreté, en créant des postes d'emploi comme prévoit son plan d'action.

#### **4.3. Renforcement des formations:**

La formation à différents niveaux pour la conservation était l'une des faiblesses du NBSAP. Par conséquent, il a accordé une grande importance sur le renforcement de la formation et de la capacité des individus qui sont des gestionnaires et des décideurs sur les questions de l'administration locale.

Localement, les gestionnaires et les autres responsables devraient être une cible à atteindre dans la formation sur la gestion des ressources de la biodiversité.

#### **4.4. Diffusion:**

La diffusion du précédent NBSAP était très faible et presque inexistant, la société n'a pas réalisé l'existence d'une stratégie de la biodiversité. Cette faiblesse nous a appris que le NBSAP devrait fournir et créer des mécanismes pour sa diffusion à tous les niveaux et sous diverses formes.

### **II.7: Défis pour l'intégration de la Biodiversité dans d'autres Secteurs**

Tous les secteurs clés de la biodiversité en Angola ont la responsabilité en vertu du NBSAP à intégrer dans leurs activités des programmes visant la conservation de la biodiversité. C'est l'orientation qui figure sur le plan d'action du NBSAP 2007-2012.

Cependant les défis demeurent, car les résultats obtenus jusqu'à présent ne sont pas encore fameux. Ce processus se poursuit dans le nouveau NBSAP 2014-2020 et c'est **l'objectif national 7.1** : "Intégrer les actions pour la conservation de la biodiversité dans les programmes de secteurs. Les institutions publiques et les gouvernements provinciaux doivent inclure chaque année dans leurs actions le Plan national pour la biodiversité (NBSAP 2014-2020) dans leurs programmes respectifs afin qu'elles puissent bénéficier du budget de l'Etat (OGE) ".

### **Chapitre III: ANGOLA ET PROGRÈS OBTENUS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS D'AICHI 2020 ET DU DÉVELOPPEMENT DU MILLÉNAIRE 2015.**

#### **III.1: Progrès obtenus par l'Angola pour atteindre les Objectifs d'Aichi 2020**

##### **3.1.1: Mise en œuvre des objectifs d'Aichi 2020 en Angola**

Quant à la mise en œuvre des objectifs d'Aichi 2020 en Angola, certains ont déjà débuté et les autres en cours d'exécution. Les objectifs suivants se distinguent dont les actions visent à les atteindre:

##### **Objectif n ° 1: la sensibilisation de la population sur les valeurs de la biodiversité, l'utilisation durable et sa conservation.**

En Angola avec l'augmentation de la population étudiante, l'intégration des questions environnementales dans les programmes scolaires de l'enseignement primaire, la stratégie de lutte contre la pauvreté et la création d'emplois, le gouvernement et ses partenaires font un grand effort pour sensibiliser et éveiller l'esprit de chacun sur l'importance de préserver les composantes de la biodiversité.

Actuellement, il est courant d'entendre et de lire dans la presse les plaintes des personnes au sujet de la dégradation de l'environnement et la nécessité de sa préservation.

**Objectif n°2: Intégrer les valeurs de la biodiversité dans les programmes de développement**

Cet objectif est en cours d'élaboration raison pour laquelle le gouvernement a adopté une stratégie de développement durable dans l'exercice d'activités de tous les secteurs pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Par exemple le décret 51/04 du 23 Juillet sur l'étude d'impact environnemental est un outil qui a permis d'assurer l'intégration des valeurs environnementales dans le développement. La réalisation obligatoire des études d'impact sur l'environnement pour tous les projets est un aspect essentiel pour atteindre cet objectif.

Conformément à ce décret, tous les projets doivent avoir une licence environnementale préalable, qui est livrée avant toutes les autres. La même est livrée à l'issue d'un processus d'étude et d'évaluation des conséquences négatives pour la biodiversité, ainsi que la consultation des communautés locales impliquées dans le projet.

D'autre part, pour des projets qui sont déjà installés ou qui travaillent déjà, les audits environnementaux seront réalisés pour vérifier que si les recommandations de l'étude et de l'évaluation d'impact environnemental sont respectées. D'ici également surgit une autre licence environnementale d'exploitation ou de gestion.

**Objectif 3: Les incitations néfastes pour la conservation de la diversité biologique sont éliminées pour minimiser ou éviter les impacts négatifs et encourager des incitations positives pour la conservation de la biodiversité en raison de la situation socio-économique du pays.**

La distribution des grands filets de pêche est un exemple d'action de l'Exécutif pour lutter contre les initiatives néfastes à la biodiversité.

Le programme de remise volontaire et la confiscation des armes à feu est aussi une action de l'exécutif qui porte ses fruits vers la conservation de la biodiversité car la plupart de ces armes étaient utilisées pour le braconnage.

**Objectif 4: Toutes les forces vives doivent mener des actions pour minimiser l'impact sur l'utilisation des ressources naturelles et de garantir les limites écologiques de la biodiversité**

De nombreux secteurs tels que la pêche et des eaux doivent respecter les principes de conservation de la biodiversité dans leurs plans d'activité. En matière de pêche, par exemple, il est prévu pour une période d'interdiction de capture d'une certaines espèces de poissons (chinchard) qui assure leur récupération.

C'est le cas avec les barrages hydroélectriques où, pendant la phase de construction, il est prévu un débit écologique et des corridors des espèces aquatiques.

**Objectif n ° 5: Limiter ou réduire la perte et la dégradation des forêts et autres habitats naturels**

Un effort est fait dans l'inventaire des ressources forestières du pays. Cela peut produire un outil de gestion de la forêt pour connaître leur dynamique, leur potentiel ainsi que leur situation actuelle. Il permettra aussi d'identifier les principales activités dans les forêts et leur impact sur ces ressources.

**Objectif 6: Les stocks ou la biomasse des poissons et autres ressources aquatiques sont conservés et les limites écologiques durables**

En Angola, il existe une loi sur les ressources biologiques aquatiques qui assure des mesures de gestion durable de ces ressources.

D'autre part, le ministère de la Pêche est l'organe de l'Exécutif qui définit les politiques de gestion de cette ressource importante pour le pays.

**Objectif 7: Les zones agricoles sont gérées de manière durable pour assurer la conservation de la biodiversité**

Pour le nouveau NBSPA 2014-2020, il est prévu dans son plan d'action que les agriculteurs devraient consacrer 1% de leurs surfaces pour la production d'arbres.

La sylviculture est une pratique inexistante en Angola, d'où tous les besoins en charbon de bois sont satisfaits par les forêts naturelles.

Avec la mise en œuvre de cette politique, il est prévu qu'au moins 1% des surfaces cultivées se transforme à moyen terme en source d'approvisionnement en bois dans le pays.

**Objectif 8:** les niveaux de pollution (y compris l'excès de sédiments) sont contrôlés à un niveau qui n'influencent pas le fonctionnement des écosystèmes:

**Objectif n ° 9: Les espèces envahissantes sont identifiées et contrôlées ou éradiquées et des mesures sont prises pour leur prévention**

Dans ce domaine, les principales espèces envahissantes sont connues et les mesures de lutte sont diffusées et mises en œuvre. (Tableau I.7).

**Objectif n ° 10:** En 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur le corail ont réduit l'impact du changement climatique sur les écosystèmes vulnérables et préservé leur intégrité et leur fonctionnement

**Objectifs n ° 11:** Au moins 17% des zones terrestres et 10% des zones côtières et marines d'importance particulière pour la biodiversité sont incluses dans le réseau de zones protégées et bien gérées.

Angola a fait de grands efforts pour étendre la superficie de 12,58% de zones protégées contrairement aux 6,6% de 2010, en créant des zones de conservation marine à court terme, y compris d'autres écosystèmes et biomes du pays. Cet engagement vise à atteindre 15% des zones de conservation en 2017.

**Objectif n ° 12: L'extinction des espèces connues est évitée et la récupération de celles qui sont menacées**

De nombreux projets de sauvetage d'espèces en voie de disparition sont en cours comme le projet de la Palanca Negra Gigante, qui depuis 2009, on essaye de sauver cette espèce endémique et emblématique et l'un des symboles nationaux de l'Angola. (Photos)

Le projet "Quitabanga" sur la conservation des tortues de mer identifie les sites de nidification et sensibilise les populations humaines à les protéger.

Réhabilitation du Parc national de Iona (Projet GEF 4 /UNDP) pour la conservation de nombreuses espèces de ce parc sont menacées d'extinction en Angola à l'instar du zèbre de montagne (*Equus zebra hartmannae*) et de la hyène brune (*Hyaena de brunnea*).

La création du Parc national de Maiombe, dans la province de Cabinda, pour conserver entre autre les gorilles et les chimpanzés y compris leur habitat.

**Objectif n ° 13: La diversité génétique des espèces de plantes cultivées et des animaux domestiques et leurs homologues sauvages est préservée et les stratégies sont conçues pour minimiser l'érosion génétique et sa diversité.**

La Stratégie nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle est un document qui prévoit des mesures pour la conservation des ressources génétiques des espèces cultivées ou créées qui s'adaptent dans le pays.

**Objectif n ° 14: Les écosystèmes qui fournissent des services essentiels pour l'eau, la santé, les moyens de subsistance et le bien-être sont restaurés et sauvegardés en tenant compte des besoins des femmes, des populations autochtones, de la communauté locale, des pauvres et des personnes vulnérables.**

L'Exécutif accorde une attention particulière aux communautés Khoisan ou Bushmen dans les provinces de Kuando Kubango et Cunene, afin de les intégrer dans la société, en les regroupant dans des villages, en leur fournissant les outils pour l'agriculture et en créant les conditions de manière que leurs enfants bénéficient des avantages sociaux comme les écoles publiques et la santé.

**Objectif n ° 15:** La résistance des écosystèmes et leur contribution à la séquestration du carbone a augmenté grâce à la conservation et à la restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés pour atténuer le changement climatique et la lutte contre la désertification.

**Objectif n ° 16:** En 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques est mis en œuvre conformément à la législation nationale.

**Objectif N. °17:** En 2015 chaque partie a développé, adopté et mis en œuvre des politiques et des instruments participatifs et actualisé la Stratégie nationale pour la biodiversité et le plan d'action

L'Angola est en train de revoir son NBSAP qui a duré de 2007 à 2012. La nouvelle version de ce document va combler les lacunes du dernier et présentera des nouveaux aspects qui garantissent une bonne gestion de la biodiversité.

**Objectif n ° 18:** Les connaissances traditionnelles, les nouvelles pratiques pertinentes des communautés autochtones et locales pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont respectées et soumises à la législation nationale et aux obligations internationales et se reflètent dans la mise en œuvre de la Convention.

**Objectif n ° 19:** La connaissance scientifique et technologique relative à la biodiversité et à ses valeurs, fonctions, statut ainsi qu'à ses tendances et à l'impact des pertes sont partagées, transférées et appliquées.

Il se réalise régulièrement au pays des événements comme : **Atelier de Médecine Traditionnel, Forum de la Femme Rurale et les Foires des Agriculteurs** qui facilitent les échanges d'expérience des uns et des autres dans l'utilisation des ressources de la biodiversité.

**Objectif n ° 20:** La mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 de toutes les sources doit augmenter de manière durable à partir des niveaux actuels.

En Angola, le partenariat public-privé a été efficace en ce qui concerne la conservation de la biodiversité. Beaucoup d'entreprises opérant au pays financent les actions de conservation des espèces en voie de disparition telles que le Projet Palanca et le Projet Kitabanga.

Il existe une grande sensibilité des entreprises quant à cette situation.

### **III.2: Progrès obtenus par l'Angola pour la mise en œuvre des ODM**

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) figurent dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, adoptée en septembre 2000 par les 191 Etats membres.

Mettre fin à la pauvreté extrême et à la faim, promouvoir l'égalité entre les sexes, éradiquer les maladies qui tuent des millions de personnes et créer de nouvelles bases pour le développement durable des peuples sont les huit objectifs des OMD de l'ONU, présentés dans la Déclaration du Millénaire et qu'il faudra atteindre d'ici 2015.

Les ODM sont:

- 1: Eradiquer la pauvreté extrême et la faim;
- 2: Atteindre l'enseignement de base universel;
- 3: Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomie des Femmes;
- 4: Réduire la Mortalité Infantile;

- 5: Améliorer la santé maternelle;
- 6: Combattre le VIH/SIDA, la malaria et les autres maladies;
- 7: Garantir l'appui à l'environnement;
- 8: Etablir un partenariat mondial pour le Développement

Angola faisant partie des membres qui ont adopté la Déclaration du Millénaire, déploie des efforts pour respecter les délais convenus dans la réalisation de ces objectifs ou au moins être proche de les atteindre partiellement ou dans l'intégralité.

A cet effet, avec le rétablissement de la paix en avril 2002, la tâche a été facilitée car le pays peut ainsi appliquer tous les programmes de développement qu'il a conçu.

Avec ce contexte politique favorable, nous mettons en évidence certains processus qui apporteront une grande contribution à la réalisation des OMD, 2015:

**A) – La tenue d'élections générales;**

Depuis 2002, le pays a déjà réalisé deux élections générales en 2008 et en 2012, ce qui a permis au parti vainqueur, former un gouvernement, travailler et mettre sur pied son programme en toute légitimité et tranquillité. C'est grâce à climat de paix et de stabilité politique que l'Angola a marqué des pas significatifs pour concrétiser les ODM.

**b)- L'Adoption de la Constitution de la République;**

L'Angola depuis son indépendance le 11 novembre 1975, n'a jamais eu une constitution comme telle. Le pays était conduit par une Loi Constitutionnelle, qui conduisait tous les processus légaux nécessaires.

Cependant en 2010, il a été approuvé par les députés à l'Assemblée nationale la Constitution de la République, qui, comme tous les documents de ce genre, trace les règles démocratiques et les limites que le pays devrait gérer.

**c) - L'élaboration du Plan national de développement - Angola en 2025;**

Le Plan national de développement, PND-2025, est un document de consensus national qui contient toutes les tâches essentielles et prioritaires pouvant conduire le pays au développement. Les OMD sont contenues implicitement dans ce plan, ce qui prouve que sa mise en œuvre contribuera à la réalisation des objectifs du millénaire.

Voici quelques tâches importantes qui ont déjà été conclues ou sont en cours dans le cadre de ce plan:

**c1)- Construction et réhabilitation des routes interprovinciales, municipales et communales;**

Environ 12.000 km de route ont été réhabilités ou construits au niveau national, pour faciliter la circulation des personnes et des biens sur l'étendue du pays. Cela permet aux producteurs, à l'instar des agriculteurs, de vendre leurs produits vers les grands centres de consommation, ce qui contribue également à la réduction de la faim et de la pauvreté.

**c2)- Réhabilitation des Chemins de fer;**

Le pays a trois chemins de fer qui traversent la côte atlantique à l'intérieur et à l'est. La réhabilitation et la modernisation du chemin de fer est en phase finale, cela permet la récupération de 2.722 Km des trois sections principales du réseau ferroviaire du pays.

Le train est un moyen de transport à la disposition de nombreuses personnes du point de vue des coûts et permet de transporter de grandes quantités de marchandises.

**c3)- Augmentation de la population étudiante à tous les niveaux;**

Six universités publiques régionales, qui regroupent trois provinces ont été créées. Avec cette réalité, la population étudiante dans l'enseignement supérieur est passée de 88.000 en 2008 à environ 140.000 en 2011 (Secrétariat du Conseil des Ministres, 2012).

L'enseignement général a également connu des progrès significatifs au cours des dernières années, ce qui a conduit l'augmentation de la population étudiante de l'ordre de 300% depuis 2002 en Angola, aujourd'hui le taux d'alphabetisation est d'environ 70% de la population. (Secrétariat du Conseil des Ministres, 2012).

#### **c4)- Construction des hôpitaux et la lutte contre les grandes endémies**

Le gouvernement a construit dans toutes les municipalités et communes des hôpitaux et des centres médicaux qui veillent sur la santé et l'assistance médicale à la population.

La lutte contre les grandes pandémies comme la malaria, le VIH/SIDA, la tuberculose, c'est un engagement du Gouvernement et en voici les grands résultats des dernières années :

- La mortalité par la malaria a baissé de 29 mille par an en 2000 contre les 15 mille par an en 2012 ;
- La prévalence du VIH/SIDA en Angola est de plus 5 %;
- La mortalité maternelle a baissé de 600% pour environ 200% par an durant cette période.

L'Angola compte actuellement un médecin national pour 10.000 habitants, cela a évolué positivement rapport à la période antérieure à 2002. Le nombre de personnel infirmier et d'autres soignants a considérablement augmenté au cours de cette période.

La coopération internationale dans ce domaine est considérable, avec la présence des médecins étrangers.

#### **c5) - Augmentation de la contribution des secteurs non pétroliers dans la structure du PIB;**

Le secteur du pétrole depuis plusieurs années a dominé les recettes de l'Etat, contribuant avec environ quatre-vingt dix pour cent du PIB. Une situation qui a tendance à changer avec la montée des activités de services de l'industrie, de la construction, de l'agriculture, des mines et du commerce. La contribution au PIB du secteur de pétrole a chuté de manière significative à environ 60%, (Secrétariat du Conseil des Ministres, 2012), laissant la place à d'autres secteurs.

L'extraction du pétrole est une activité très technique et hautement qualifiée, emploie peu de ressources humaines, au contraire, la diversification de l'économie, facilite la création d'emplois et de revenus pour la population qui réduit la faim et la pauvreté.

**c6)- Interdiction d'entrée des véhicules avec plus de cinq ans;**

L'Angola a interdit depuis 2010 l'entrée sur son sol des véhicules de plus de trois ans pour les véhicules légers et cinq ans pour les lourds. Avec cette mesure, le pays se débarrasse de l'entrée de la ferraille et des sources potentielles de pollution de l'air, contribuant ainsi à la protection de la couche d'ozone et en particulier l'élimination des gaz à l'effet de serre qui contribuent au réchauffement de la planète et au changement climatique.

**c7)- Construction de nouvelles villes (Centralités);**

De nouvelles villes avec un total d'environ 400.000 maisons ou des appartements sont en train de naître dans tout le pays de fournir un abri à environ trois millions d'habitants, un effort du gouvernement dans la promotion de logements pour les citoyens, surtout pour les plus jeunes.

Des commissariats de police, des brigades de pompiers, des parcs, etc., offrant une meilleure qualité de vie pour ses habitants, dans un esprit de lutte contre la pauvreté et la promotion d'une classe moyenne dans le pays, ont été construits.

**c8)- Réalisation périodique de la foire internationale de Technologies environnementales;**

Afin de promouvoir le développement durable, l'exécutif organise chaque année la Foire de la technologie de l'environnement durant laquelle sont exposés à différents biens et services.

L'intégration de ces technologies dans le processus de développement doit être faite par tous les secteurs en vue de l'utilisation durable des ressources naturelles et d'assurer une vie meilleure pour les générations actuelles et futures.

**d)- Création du Ministère de la Famille et promotion de la Femme;**

Le ministère de la Famille et Promotion de la Femme est le secteur du gouvernement qui veille sur les politiques relatives à la famille, aux femmes et à l'égalité des sexes.

C'est une institution extrêmement important en ce que l'éducation de la société commence dans la famille ainsi que la sensibilisation des femmes à la conquête de leurs droits sur un pied d'égalité avec les autres membres de la société.

**ANNEXE**

**I:**

**ÉTUDE DE CAS: PROJET KITABANGA SUR LA CONSERVATION DES TORTUES MARINES À LA CÔTE ANGOLAISE**

**REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

- 1- **AMBIO (2010):** Etude sur l'Impact Environnemental. Project de mise en œuvre. Fazenda Mulondo.
- 2- **Angola Resources Consultants-ARC (2012):** Forage des Puits d'exploitation au Bloc Cabinda Norte Onshore. Etude d'Impact Environnemental.
- 3- **Dean, WRJ, (2000):** The Birds of Angola an annotated Checklist, British Ornithologist's Union. 433Pg.
- 4- **Environmental Resources Management (Pty) Ltd e Holisticos, Lda. (2009):** Etude d'Impact Environnemental pour la construction d'infrastructures d'appui à la construction de la Raffinerie de Lobito. Fin mai 2009.
- 5- **FUNDAÇÃO KISSAMA (2013):** Palanca Negra Gigante. Braconnage avec pièges dans la Réserve Intégrale de Luando. Rapport du Projet Palanca Negra, octobre 2013.
- 6- **FUNDAÇÃO KISSAMA (2013):** Rapport de Visite au Parc National de Cangandala. Juin 2013.
- 7- **Bureau de Travaux Spéciaux (2009):** Plan d'Aménagement du Littoral Angolais. Feuillet Explicatif-Workshop du Plan-Luanda Angola, Mai 2009.

- 8- **Institut National des Statistiques (2010):** Investigation Intégrée sur le Bien-être de la Population (IBEP) 2008-2009. Principaux résultats définitifs-Version résumée.
- 9- **Miguel Morais (2013): Kitabanga:** Conservation des Tortues Marines dans la région du Parc National de Quissama et Palmerinhas. Rapport d'Activités et Résultats de la Faculté des Sciences. UAN.
- 10- **Ministère de l'Environnement (2010):** Stratégie et Plan d'Action Nationale pour la Biodiversité (2007-2012)-Direction nationale de la Biodiversité. 58 Pg.
- 11- **Ministère de l'Environnement (2011):** Sauvons le Lamantin, Pg 25.
- 12- **MINAMB-IRSEM-GTZ (2009):** Guide de Camp des mammifères d'Angola. Pg 182.
- 13- **Secrétariat du Conseil des Ministres (2012):** 10 Ans Après il y a du progrès. 10 ans de Paix, Angola 2002-2012. APP Production Partners, Pg 165.
- 14- **Sinclair I. E Ryan P. (2003):** Birds of Africa-South of the Sahara. A Comprehensive Illustrated guide. Chamberlain, Struik Publishes: 760 Pg.
- 15- **SINFIC: (2011):** Etude d'Impact Environnemental – Rapport non technique. La station-service de Pumangol, Uíge.
- 16- **République d'Angola (2012):** Rapport National sur le Développement Durable. Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable, Rio+20. Pg 53.
- 17- **Verissimo, LM (2008):** Guide des Mammifères de Moyenne et Grande Taille de Kuando Kubango. Okavango-River Basin Management Project IRBM, Namíbia. Pg 75.
  
- 18- **<http://pt.wikipedia.org/objectifs du développement du millénaire>**